
WELLCOME
HISTORICAL MEDICAL LIBRARY


22101380876

HOMMAGE

A la Société de Médecine de Lyon

ARMOIRIES DU COLLÈGE DE MÉDECINE

Le Collège de médecine de Lyon porte :

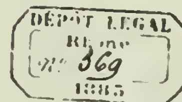
D'azur à une figure de saint Luc d'or contourné assise sur un tertre de même, tenant de sa main droite un livre d'or et de la gauche une plume d'argent, ayant un bœuf couché à ses pieds aussi d'or.

D'Hozier. *Armorial général ; généralité de Lyon*, page 36.

ARCHÉOLOGIE LYONNAISE

DOCUMENTS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA
MÉDECINE A LYON

Par le Dr Ernest PONCET





LYON
A LA LIBRAIRIE ANCIENNE
D'Aug. BRUN
13, rue du Plat, 13

PARIS
ROLLIN et FEUARDENT
ANTIQUAIRES
4, rue de Louvois, 4

M DCCC LXXXV


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

SOMMAIRE



INTRODUCTION

Si la Médecine est née de la Pitié, elle a dû se développer avec elle et il n'est pas surprenant que, dans la ville par excellence des bonnes œuvres, elle ait brillé d'un solide éclat.

Pour faire l'histoire de la Médecine à Lyon, il faudrait raconter la vie des praticiens qui ont illustré la Cité et les découvertes qui y ont été faites; rappeler les Associations créées dans le but d'entretenir et de propager le mouvement scientifique ou de l'appliquer au soulagement des malheureux; retracer les grandes épidémies qui ont décimé la population; montrer les rapports qui unissent l'état sanitaire de la Ville à ses conditions hygiéniques; enfin, joindre à tout cela les annales de nos grands hôpitaux qui ont exercé sur l'art de guérir la plus directe et la plus salutaire influence.

Notre ambition est plus modeste. De cette question com-

plexe nous ne voulons toucher ici que le côté archéologique vers lequel nous portent notre goût et nos études. Ce sont donc les monuments relatifs à l'épigraphie, à la sigillographie, à la numismatique de la médecine lyonnaise que nous avons recherchés et dont nous présentons ici la description.

Ce travail est divisé en deux parties. La première embrasse l'époque romaine; la seconde, le moyen-âge et les temps modernes.





PREMIÈRE PARTIE

ÉPOQUE ROMAINE

En dehors de la médecine sacerdotale que les prêtres exerçaient dans les temples au moyen de l'interprétation des songes, l'art d'Esculape, sous l'Empire romain, ne recrutait pas ses disciples dans une condition sociale bien élevée. La plupart d'entre eux appartenaient à la classe des affranchis ou même à celle des esclaves. C'était leur mérite personnel qui les élevait parfois au-dessus de la fortune que leur avait faite leur naissance ou la guerre. Beaucoup étaient Grecs.

Le Musée épigraphique de Lyon, le plus instructif de tous ceux que possède la France, nous a fourni plusieurs inscriptions relatives à nos antiques confrères.

Nous en trouvons de plus petites sous les vitrines de la salle du Palais Saint-Pierre consacrée à l'archéologie romaine; ce sont les cachets que les oculistes apposaient sur leurs collyres et qui rappelaient avec leurs noms ceux des remèdes qu'ils employaient ou des maladies qu'ils cherchaient à combattre.

Les Écoles réparties sur divers points de la Gaule n'ont guère laissé de trace et il ne semble pas qu'il y ait eu à Lyon un centre d'instruction des-

tiné à recueillir et à transmettre les fruits de l'expérience des plus habiles praticiens. Cependant la découverte d'un fragment de scalpel et d'instruments explorateurs, en tout semblables à ceux qui ont été trouvés à Pompeï, nous invite à croire que sous le rapport chirurgical nos ancêtres n'étaient pas au-dessous du niveau de la science qui leur était contemporaine.

Nous n'avons pas de données relatives aux épidémies qui, du premier au cinquième siècle ont pu fondre sur notre Ville. Si l'on admet l'hypothèse que la légende *salus publica*, si commune sur les monnaies romaines, [illegible] habituellement frappée pour souhaiter le retour de la santé publique ou annoncer la fin d'un fléau, nous trouverons sur des deniers sortis de notre atelier monétaire le témoignage que Lyon n'a pas été exempt des maladies contagieuses que les armées trainaient après elles, mais aucun indice ne pourra nous éclairer sur leur nature.

Ce rapide aperçu de nos richesses archéologiques nous conduit à diviser en quatre chapitres l'étude des monuments lyonnais de l'époque romaine relatifs à la médecine : inscriptions lapidaires, cachets d'oculistes, instruments de chirurgie, médailles.



CHAPITRE PREMIER

Inscriptions lapidaires.

La difficulté de transporter à de grandes distances ces sortes de monuments permet d'attribuer à Lyon ceux qu'on y découvre, surtout lorsqu'on reconnaît qu'ils ont été extraits de carrières voisines de la Ville. Quelques observations méritent d'être relevées à propos de ceux que nous allons décrire. Il nous est permis de regretter que nous ne possédions pas celui du célèbre Abascantus dont Galien cite en ces termes les recettes éprouvées : « *Antidotus Abascanti medicam artem Lugduni exercentis.* » Sur plus de trente inscriptions qui portent ce nom, pas une ne peut être avec certitude attribuée à notre concitoyen. Ce n'est aussi que par *la lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne à leurs frères d'Asie* que nous connaissons le nom du médecin Alexandre, phrygien de naissance, mais exerçant dans notre Ville, qui fut martyrisé en 177 avec saint Pothin, sainte Blandine et nombre d'autres chrétiens.

§ 1er. — AGATHOPUS.

Nous citerons d'abord l'inscription trouvée à Rome entre les voies Appienne et Latine, transportée au Musée de Latran et décrite t. VI, n° 5197 du *Corpus inscript. lat.* On y lit que Musicus Scurranus, esclave de Tibère, *dispensator* dans la Province lyonnaise, mourut à Rome pendant un voyage et que les serviteurs, au nombre de seize, *qui l'avaient accompagné de Lyon*, lui ont élevé ce monument; au nombre des signataires se trouve un médecin

AGATHOPVS · MEDIC.

Agathopus medicus.

Les personnages importants se faisaient donc suivre, en voyage, d'un médecin qui leur était personnellement attaché. Celui-ci exerçait à Lyon. Son nom grec nous rappelle que l'art d'Esculape possédait dans les régions voisines de la mer Égée ses Écoles les plus floriss--tes qui répandaient dans tout le monde romain les élèves qu'elles avaient formés.

§ 2. — Apronius.

M · APRONIO
EVTROPO
MEDICO · ASCLEPI
ADIO · IIIII VIR ·
AVG · ET
CLODIAE · EIVS
APRONIA CLODIL
PARENTIB · OPTIII ·

Marco Apronio Eutropo medico asclepiadio seviro augustali et Clodiae eius Apronia Clodilia parentibus optimis.

« A Marcus Apronius Eutropus médecin asclépiade, sévir augustal et à son épouse Clodia. Apronia Clodilia à ses excellents parents. »

Pierre en calcaire de Crussol.

Hauteur, 0,96 ; largeur, 0,72.

Les lettres disposées sur huit lignes sont inscrites dans un carré creux bordé de moulures. Elles sont assez lisibles bien qu'un peu effacées ; leur style rappelle les lettres du IIe au IIIe siècle. Celles des deux premières lignes ont 66 millimètres de hauteur ; celles des autres lignes, 50 millimètres.

Ce monument a été trouvé en 1845 sur la rive droite du Rhône près de Condrieu et se voit actuellement au Musée de Lyon, portique XLII.

Si l'on ne considère que le lieu où elle a été découverte, cette inscription appartient plus à la région lyonnaise qu'à notre Ville même, mais le titre de sévir que portait Eutropus le rattache avec beaucoup de vraisemblance à l'antique Lugdunum et spécialement à l'autel d'Auguste.

D'après son nom, Eutropus était d'origine grecque ; il appartenait à l'école des Asclépiades et suivait leurs doctrines. On sait, qu'à l'origine, les Asclépiades étaient des prêtres guérisseurs qui p.étendaient descendre d'Esculape et desservaient les autels de ce Dieu.

Etablis en divers points de la Grèce, tels qu'Epidaure, Cos, Cnide, ils formèrent des collèges ou corporations et transmirent la science médicale d'abord à leurs familles et plus tard à des étrangers admis à l'initiation. Hippocrate de Cos fut leur plus illustre représentant. Dans la suite, ce nom fut appliqué non seulement à des écoles, mais à des individus ; plusieurs médecins grecs ou romains le portèrent, entre autres le célèbre Asclépiade de Pruse en Bithynie, mort 96 ans av. J.-C.

§ 3. — Bononius Gordus.

D M
M AQVINI VERINI
OPTIONIS KARCE
RIS EXCOHORT · XIII
VRBAN BONONI
VS · GORDVS · MEDI
CVS CASTRENSIS
ET MACCIVS MODES
TVS ET IVLIVS MATER
NVS MILITES HERED
FACIEND CVR

Diis Manibus Marci Aquinii Verini optionis karceris ex coborte decima

tertia urbana Bononius Gordus medicus castrensis et Marcus Accius Modestus et Iulius Maternus milites heredes faciendum curaverunt.

« Aux Dieux mânes de Marcus Aquinius Verinus, administrateur suppléant de la prison de la cohorte treizième Urbaine Bononius Gordus médecin de camp, Marcus Accius Modestus et Julius Maternus, soldats, ses héritiers, ont pris soin d'élever ce tombeau. »

Cippe funéraire en calcaire jurassique (choin de Fay), décoré d'une base et d'un couronnement à moulures; trouvé en 1844 dans les fondations de l'ancienne église de Vaise, transporté au Musée, portique XLII.

Le grand intérêt de cette inscription est qu'elle dévoile une partie de l'organisation médicale des armées romaines. Pendant les premières guerres de la République il ne semble pas qu'elles aient eu d'autres médecins que ceux, grecs ou affranchis, que les chefs emmenaient avec eux pour leur usage personnel ; aussi la mortalité après les combats était-elle considérable. Lorsque furent organisées les armées permanentes on dut songer à établir un service médical régulier. Marquard (*handbuch 5, p. 536 et suiv.*) nous renseigne à ce sujet.

1° Dans chaque légion il y avait au moins un et vraisemblablement plusieurs médecins ; diverses inscriptions funéraires rappellent le *medicus legionis* ; 2° chaque cohorte prétorienne en avait un ; 3° les cohortes des Vigiles paraissent avoir eu chacune quatre médecins ; 4° tous les corps de troupes auxiliaires; 5° chaque vaisseau de la flotte prétorienne étaient pourvus de secours médicaux ; 6° la précieuse inscription de Lyon nous montre que les cohortes urbaines n'étaient pas moins bien partagées. La treizième était cantonnée à Lyon et Bononius Gordus en a été le médecin.

Ces médecins étaient comptés comme militaires. Dans les légions, dans les cohortes prétoriennes ou urbaines ils devaient être citoyens romains, tandis que dans les cohortes des Vigiles et dans les troupes auxiliaires, ils pouvaient être des affranchis ou des étrangers. César donna le titre de citoyen romain aux médecins grecs qui suivaient les légions ; toutefois il est probable que dans les emplois inférieurs de la médecine et de la chirurgie on admettait des affranchis et même des esclaves.

Les soldats étaient soignés dans des ambulances (*valetudinaria*). Pour un camp de trois légions il y en avait une qui était placée sous la direction des tribuns ; celles des garnisons étaient surveillées par le *præfectus castrorum*.

Il y avait aussi des médecins vétérinaires.

(*Communication de Monsieur Allmer.*)

§ 4. — Fadius.

V FADIVS SEX...
MEDICVS

Cette inscription découverte à Lyon, près de Saint-Irénée a été reproduite par Maffei, puis par M. de Boissieu, qui l'a complétée ainsi :

Ufadius Sextus ou mieux *Sexti libertus, medicus.*

« Ufadius Sextus ou affranchi de Sextus, médecin. »

Mais M. Allmer fait observer avec raison que la première lettre a dû être mal interprétée et ne peut représenter qu'un fragment de la lettre indicative du prénom, *Ufadius* ne se rencontrant guère en épigraphie, tandis que le nom de *Fadius* n'est point rare. Il faudra donc lire : ...*Fadius Sexti libertus medicus.*

§ 5. — Metilia Donata.

METILIA · DONATA · MEDICA
DÉ · SVA · PECVNIA · DEDIT
L · D · D · D

Les mots sont séparés par des hederæ cordiformes. L'A de *medica* et une partie du T de *dedit* manquent.

Metilia Donata medica de sua pecunia dedit locus datus decreto decurionum.

« Metilia Donata, médecin, a donné (ce monument) qu'elle a payé de

ses propres deniers. L'emplacement a été donné par un décret des décurions. »

Dimensions : hauteur, 0,60 ; largeur, 2,50 ; épaisseur, 0,80.
La hauteur des lettres est de 0,10.

Cette partie de monument a été découverte à Saint-Irénée, en 1824. On l'avait placée à ce moment dans les murs latéraux du grand escalier de cette église. En 1845 elle a été transportée au palais Saint-Pierre, portique LII.

On ignore quelle était la fondation faite par Metilia. A l'époque de la décadence de la civilisation romaine, la grandeur et la beauté de ce bloc de choin l'avaient fait employer comme tombeau.

L'intérêt de cette inscription réside pour nous dans cette affirmation de la médecine exercée par une femme qu'il ne faut pas confondre ici avec les accoucheuses désignées sur plusieurs monuments par le nom d'*obstetrices*. Les *medicæ* existaient bien légalement. Les monuments épigraphiques sont d'une si minutieuse exactitude lorsqu'ils mentionnent les professions qu'il est difficile d'admettre qu'on ait confondu la femme médecin et l'accoucheuse. Quelques citations tendent à confirmer cette manière de voir. Pline (lettre VII, 19) dit que « lorsqu'une maladie forçait les vestales à sortir du temple de Vesta, elles étaient confiées *aux soins et à la garde* de quelque dame. » Or, les *obstetrices* n'avaient rien à faire avec les vestales que l'on murait vivantes dans un cachot quand elles s'exposaient à avoir besoin des sages-femmes. Apulée met dans la bouche d'une des sœurs de Psyché (métamorphose, v) appelée à soigner un mari impotent, cette plainte qui résume sa triste position : « *nec uxoris officiosam faciem sed medicæ laboriosam personam sustinens.* »

Mongez, l'abbé Greppo, M. de Boissieu admettent pour *medica* le sens de femme exerçant la médecine et non seulement les accouchements.

Les Romains avaient donc résolu dans un sens libéral la question qui divise actuellement le corps médical français. Il est vrai qu'à ce moment la profession était libre ; son exercice n'exigeait ni externat, ni internat, ni examens.

§ 6. — Minucia Stette.

MINVCIA
Ͻ·L· STETTE
MEDICA

Minucia Caiae liberta Stette medica.

« Minucia Stette affranchie de Caia, médecin. »

Nous ne revendiquerons pas cette inscription pour notre Ville, bien qu'elle ait été extraite d'une maison de l'ancienne rue du Bessard, à Lyon. Elle a été décrite et publiée comme étant à Rome. On ignore comment elle est venue d'Italie. Nous la signalons seulement pour qu'on ne soit pas surpris de la rencontrer sous le portique V de notre Musée, sans en avoir trouvé trace ici.

§ 7. Phlegon.



MATR·AVG·PHLEGoN·MED

Matribus Augustis Phlegon medicus.

(P et H liés, l'o beaucoup plus petit est placé au milieu du G.)

« Aux Mères-Augustes, Phlegon médecin. »

Bas-relief dédié aux Déesses-Mères ; elles sont représentées assises entre deux pilastres dont les chapiteaux sont décorés de feuilles en forme d'onglet. Elles tiennent dans leurs deux mains des fruits qui reposent sur leurs vêtements. Celle du milieu tient une patère et une corne d'abondance.

Ce petit monument de marbre blanc a 0,36 de hauteur ; 0,48 de largeur et 0,06 d'épaisseur.

Il était engagé jadis dans le mur extérieur de la façade de l'église d'Ainay, au-dessus de la porte principale. Il a été transféré au Musée de Lyon.

Les Déesses-Mères ou Mères-Augustes étaient des divinités locales révérées principalement en Gaule et en Germanie. Leurs fonctions étaient multiples : elles protégeaient les campagnes, veillaient sur la vie de l'empereur, remplaçaient les dieux lares au foyer domestique. Elles étaient chéries du peuple et le christianisme détruisit moins leur culte qu'il ne le transforma. Ce sont ces divinités que remplacèrent au moyen-âge dans l'imagination populaire les esprits bienveillants et les bonnes fées. C'est à elles que le médecin Phlegon avait élevé ce monument.

§ 8. — Etablissement thermal.

Nous pouvons rattacher à la médecine lyonnaise une inscription relative à un établissement thermal. Malheureusement elle est fort incomplète et pour l'interpréter, il n'a fallu rien moins que l'esprit chercheur et savant de M. Allmer.

IN·HIS·PRAE . . .
C·VLATTI·APRI·SA . . . .
THERMVLAE·S . . . .
AQVA·FONT . . . .

Les lettres E, A, S à la fin des trois premières lignes sont incomplètes.

In his praedis Caii Ulattii Apri sacerdotis thermulae salutares aqua fontis.......

« Sur ce terrain se trouve le petit établissement thermal de Caius Ulattius Aper prêtre ; il est alimenté par les eaux salutaires de la fontaine de.....

Musée de Lyon, portique LXII.

On sait combien les établissements balnéaires étaient indispensables à la santé comme aux plaisirs du peuple romain. Nous rapprocherons de la traduction de M. Allmer une circonstance qui tend à confirmer son ingéniosité. Cette inscription a été découverte à Lyon, quai de Pierre-Scize, près du grenier à fourrage. C'est là que coule encore, s'échappant d'une roche granitique une source consacrée jadis à saint Epipode et célèbre au moyen-âge par ses vertus curatives.

§ 9. — Autels tauroboliques.

Les liens qui unissaient le sacerdoce à la médecine étaient assez nombreux pour que nous puissions rappeler ici brièvement les sacrifices tauroboliques offerts à Lyon pour obtenir des dieux la santé des empereurs. Nous possédons cinq inscriptions qui font mention de ces cérémonies :

1° Taurobole pour la conservation de l'empereur Antonin le Pieux et pour le maintien de la colonie de Lyon. (*Musée de Lyon, salle des sculptures antiques*).
2° Id. pour l'empereur Commode. (*Musée de Lyon, portique* XX.)
3° Id. pour Septime-Sévère et Albin. (*Musée de Lyon, portique* XLIX.)
4° Id. pour Septime-Sévère et Caracalla. (*Musée de Lyon, portique*, LI.)
5° Id. pour Septime-Sévère, Caracalla et Geta. (*Musée de Lyon, portique* L.)

CHAPITRE DEUXIÈME

Cachets d'oculistes.

Les oculistes romains ont fourni aux épigraphistes un grand nombre de petits monuments pleins d'intérêt. Ce sont les cachets dont ils se servaient pour porter à la connaissance du public leur nom et ceux de divers remèdes ou maladies oculaires. On en connaît actuellement près de deux cents.

Nous rattachons à notre Ville les praticiens dont les cachets y ont été trouvés ou appartiennent à quelqu'un de nos établissements publics sans qu'on ait de données sur leur origine. Nous n'ignorons pas tout ce qu'a d'incertain cette manière de procéder. Les pierres gravées sont d'un transport si facile que le lieu de leur découverte ne peut être considéré avec sécurité comme indiquant leur véritable patrie. A plus forte raison, l'absence de tout renseignement rend-elle toute attribution délicate. Cependant, faute de preuves meilleures, il nous paraît rationnel de donner ces petits objets au pays qui les possède ou les a recelés, lorsque rien d'ailleurs ne fait penser qu'ils puissent être réclamés par une autre localité.

Avant d'en commencer la description nous résumerons rapidement, pour ceux de nos confrères auxquels cette étude n'est pas familière, les connaissances actuellement acquises sur cette branche de l'archéologie. Nous ne ferons pas fausse route en nous appuyant principalement sur les travaux du docteur Sichel et sur ceux de M. Héron de Villefosse.

Les oculistes romains étaient le plus souvent, comme les médecins, des affranchis. Ils suivaient les stations militaires de la Gaule, de la Germanie et de la Bretagne. C'est dans ces pays qu'on retrouve leurs cachets dont pas un peut-être n'est attribuable à l'Italie. Ils fabriquaient et débitaient eux-mêmes leurs collyres qui, à l'état frais, avaient la consistance

d'une pâte molle qu'on façonnait en bâtonnets ou en petits pains. Scribonius Largus, Marcel l'empirique se servent, pour désigner cette opération, des mots *fingere collyria*, donner une forme, modeler. On y mêlait quelquefois de l'amidon ou autres substances molles (*Amylicus autem quum jam fingendum erit collyrium adjicietur, Scrib. Largus*, III, 27). C'est sur une des faces qu'on imprimait le cachet. Exceptionnellement il était appliqué sur le haut des collyres coulés dans des pots de terre ou même sur les pâtes molles de ces vases avant leur cuisson.

Les cachets sont en pierre tendre, presque toujours quadrangulaires ; ils portent sur un ou plusieurs de leurs côtés des inscriptions gravées à rebours qui leur donnent le caractère de l'estampille. Elles énoncent le nom de l'oculiste, la nature du collyre, le mode de son emploi ou la maladie qu'il doit combattre. La découverte faite à Reims de collyres et de cachets romains démontre d'une manière éclatante la vérité de la plupart de ces assertions. L'analyse chimique a confirmé ce que l'on savait de la composition de quelques-uns de ces remèdes. Il y entre des gommes résines, telles que l'encens, le galbanum, le baume de Judée, la myrrhe et des substances minérales, telles que l'alun, le cinabre, les oxydes de zinc, de fer ou de cuivre. Les maladies oculaires les plus communément citées sont : l'inflammation aiguë ou chronique, les granulations des paupières, le leucoma.

Les cachets semblent parfois avoir changé de propriétaires par association, succession ou cession de clientèle. Les expressions qu'on y rencontre sont conformes aux usages de la médecine antique, aux données fournies par les auteurs anciens ; l'orthographe se ressent parfois de l'ignorance des graveurs ou même des oculistes ; la forme accuse trop souvent le charlatanisme ou au moins le savoir-faire.

Ces inscriptions ne paraissent pas remonter au-delà du deuxième siècle de l'ère chrétienne, ni descendre au-dessous du troisième à en juger par la forme des lettres et par les médailles trouvées avec les cachets, mais cette question n'est pas définitivement tranchée.

Arrivons maintenant à la description des pièces attribuables à la médecine lyonnaise.

§ 1er. — Cachet de Cintusminus Blandus.

Il appartenait à l'ancien cabinet des Jésuites au collège de Lyon et a été décrit par Walchius, de Boissieu, etc. Il est gravé sur les quatre côtés.

1 C · CINTVSMINI BLANDI
EVVODES AD ASPR
2 C · CINTVS BLAN
DI DIAPSOR OPO
3 C · CINTVS BLAN
DI DIASMYRNE
4 C · CINTVS BLAN
DI SPONG LENI

Traduction et développement.

1° *Caii Cintusmini Blandi euvodes ad aspritudines.*

« Collyre parfumé de Caius Cintusminus Blandus contre les granulations des paupières. »

EVVODES pour EVODES, signifie *parfumé*.

ASPRITVDINES. *Aspérités, granulations*, encore nommées *scabrities* ou *scabritiæ*. On employait contre elles les collyres *anicetum* (invincible); *crocodes* (au safran); *dialepidos* (aux squammes de cuivre); *diamysios* (au *misy*, substance métallique encore mal déterminée); *diasmyrnes* (à la base de myrrhe); *opobalsamatum* (au baume de Judée); *hæmatinum* (de sanguine); *stacton* (destiné à être instillé), etc.

On voit par cette énumération qu'autrefois, comme aujourd'hui, la multiplicité des remèdes déployés contre une maladie était un gage de la difficulté qu'on éprouvait à la guérir.

2° *Caii Cintusmini Blandi diapsoricum opobalsamatum.*

DIAPSORICVM. — Le collyre *diapsoricum* contenait surtout des astringents métalliques, tels que les oxydes de zinc ou de cuivre. Il est synonyme du collyre *psoricum* qui était employé contre les conjonctivites palpébrales avec démangeaisons et érosions angulaires.

OPOBALSAMATVM. Au baume de Judée. Le baumier, était avant la conquête romaine, cultivé en Judée dans deux jardins royaux, l'un d'environ cinq hectares, l'autre un peu moins étendu, et situés tous deux dans la plaine de Jéricho. D'après Strabon, il en existait aussi en Syrie et en Arabie. Les Juifs tendaient à restreindre sa culture pour en tirer un prix plus élevé. Du temps d'Alexandre, les deux jardins ne rapportaient qu'une mesure équivalant à vingt-deux litres de suc que l'on payait le double de leur poids d'argent. Dans leur lutte contre les Romains, les Juifs cherchèrent à détruire leurs baumiers pour ne point les laisser tomber entre les mains de leurs ennemis qui durent combattre avec acharnement pour s'en emparer. Aussi, à leur triomphe, Vespasien et Titus firent-ils montrer de ces arbres au peuple de Rome. On en retirait plusieurs produits : 1° le *xylobalsamum*, sarments employés pour les parfums ; quatre ou cinq ans après la conquête ils avaient rapporté au fisc 735,000 sesterces, soit 147,000 fr. ; 2° la graine ; 3° l'huile appelée *balsaminum* ; 4° le suc que laissait écouler l'écorce incisée trois fois par an. Pour donner une idée de la demande qui en était faite, nous dirons que le fisc vendait 1,230 sesterces soit 246 francs la mesure équivalant à notre litre de ce suc qui était revendu mille francs après avoir été falsifié. Le vrai baume de Judée était donc très rare et, le plus souvent, adultéré. La préparation des collyres qui en contenaient était fort compliquée.

3° *Caii Cintusmini Blandi diasmyrnes.*

« Collyre à la base de myrrhe de Cintusminus Blandus. »

DIASMYRNES. Le collyre à base de myrrhe se rencontre sur un grand nombre de cachets, seul ou indiqué contre les maladies suivantes : *aspritudines* (granulations des paupières) ; *cicatrices* (leucomas) ; *epiphora* (larmoiement) ; *impetus* (inflammation). Il est associé au collyre *dicentetos* pour être employé *post impetum* (après la période inflammatoire) ; aux mots *ex ovo* (préparé avec du blanc d'œuf).

4° *Caii Cintusmini Blandi spongarium lene* (ou *spongia lenis.*)

« Pinceau très doux d'éponge ou éponge douce de C. Cintusminus Blandus. »

SPONGIA. L'éponge s'employait de deux manières : 1° sous forme de pinceau ; 2° en collyre avec d'autres substances. *En pinceau, les éponges les plus fines, telles que celles qui repoussent après l'arrachement de l'éponge-mère appliquées avec du vin miellé sur les yeux en dissipent le gonflement. Elles enlèvent les humeurs des plaies et ont de plus une vertu curative supérieure à celui de la charpie* (*Pline*). Le *penicillum* est presque toujours accompagné de l'épithète *lene* et figure sur les cachets à côté des maladies suivantes : *impetus lippitudinis ; omnis lippitudo.* On le rencontre aussi avec les mots : *e lacte, emulso ex ovo.* Dioscoride rapporte qu'un mélange d'éponges brûlées et de vinaigre forme un collyre efficace contre les ophtalmies.

§ 2 — Cachet de Ferox.

Il a été trouvé dans la Saône, à Lyon, près de la passerelle Saint-Vincent et remis au Musée le 27 octobre 1860, par M. Luce, conducteur des Ponts-et-chaussées.

C'est une stéatite verte, pierre douce au toucher ; elle a la forme d'un carré long. Ses dimensions sont : longueur, 42 millimètres; largeur, 15 millimètres; épaisseur, 7 millimètres sur l'unique côté de l'inscription, de 6 à 7 millimètres sur le côté opposé et de 7 à 8 millimètres sur les petits côtés. L'inscription est en deux lignes réglées, c'est-à-dire comprises chacune entre deux traits fins destinés à guider le graveur.

FEROCIS ANICETVM
AD ASPRITVDIN

L'I d'ANICETVM dépasse en hauteur les autres lettres. L'V et l'M sont liés.

Traduction et développement.

Ferocis anicetum ad aspritudines.

« Collyre de Ferox contre les granulations des paupières. »

FEROCIS. Le nom de l'oculiste Ferox se rencontre sur un assez grand nombre d'inscriptions et sur un cachet de schiste ardoisier trouvé à Reims.

ANICETVM. Dérivé du grec ANIKHTON, *invincible.* Cet adjectif se trouve dans le collyre d'Oribase et peut être mis pour la prétention sur le même pied que le collyre *céleste* du même Oribase, l'*étoile invincible* d'Aclépiade, les collyres *admirables, merveilleux, d'immortalité* et tant d'autres que Galien lui-même cite sans faire de remarques sur leurs noms extraordinaires.

§ 3. — Cachet d'Hirpidius Polytimus.

Découvert dans le lit de la Saône, à Lyon, en amont de l'ancien Pont de pierre. (Ancienne collection Thibaut). Il est gravé sur les quatre côtés.

1 DIAGLAVCEV
2 ACHARISTON
3 HIRPIDII POLYTIM.
4 DICENTETVM

Traduction et développement.

1° DIAGLAVCEV m. Le collyre *diaglaucium* tire son nom, d'après Sichel, de son ingrédient principal, le *glaucium*, suc d'une plante qui croît près d'Hiérapolis, en Syrie, mais qui n'a pas été déterminée. Il était employé au début des affections oculaires à cause de sa vertu réfrigérante.

2° ACHARISTON. *A bon marché.* L'*Acharistum* était donc un collyre accessible à toutes les fortunes; il se composait de substances indigènes astringentes sans addition d'adoucissants ou de narcotiques. Il semble être l'opposé de ceux que Galien appelle délicats (τρυφερα) et dans la composition desquels il entre des narcotiques, des substances gommeuses et féculentes.

3° HIRPIDII POLYTIMI. M. Sichel interprète ces mots : HIRPIDII POLYTIMETON *Collyre précieux d'Hirpidius.* Nous préférons avec M. de

Boissieu reconnaître ici le nom et le surnom du médecin. Quand le nom d'un oculiste ce trouve accolé à celui du collyre sur l'une des tranches du cachet il se retrouve ordinairement sur les autres tranches uni à l'indication de divers médicaments. Si Hirpidius avait voulu signer de son nom un seul de ses collyres il aurait été réduit à l'étiqueter à la fois *acharistou* et *polytimeton*, bon marché et cher, ce qui est inadmissible. Il est probable qu'après avoir imprimé sur un bâtonnet le nom du remède Hirpidius Polytimus imprimait à côté son nom à lui gravé sur la troisième tranche du cachet; c'était, il est vrai, une double opération, mais elle avait l'avantage de donner à chaque médicament la garantie de son auteur. Nous traduirons donc ainsi : *collyre d'Hirpidius Polytimus*.

4° DICENTETVM. Collyre doublement piquant (*δις* deux fois *κεντω*, je pique). D'après l'oculiste Démosthène, il contenait du vert de gris, du misy, du pavot, de la gomme. On peut le rapprocher du collyre de Julius Venalis : *bis punctum ad epiphoras*, efficace contre les ophtalmies et stimulant contre les amblyopies.

§ 4. — Cachet de Lunaris.

Il appartient à M. Danicourt, qui a bien voulu nous le communiquer. Il l'a acheté à Lyon et publié en 1884. On l'aurait trouvé, a-t-on dit, dans le quartier de Vaise.

C'est une stéatite verte, carrée, de 47 millimètres de côté et de 9 millimètres d'épaisseur. Elle est gravée sur les quatre côtés.

1 C IVL LVNARIS DI
ASMYRN AD ASPR
2 C IVL LVNARIS TRI
PVNCTAD ASPRI
3 C IVL LVNARIS
CYNON AD CLAR
4 LVNARIS REGIVM
OPOBA AD ASPRET CAL

E et T liés.

Traduction et développement.

1° *Caii Iulii Lunaris diasmyrnes ad aspritudines.*

« Collyre à base de myrrhe de Caius Julius Lunaris contre les granulations des paupières. »

Nous avons précédemment expliqué les termes DIASMYRNES et ASPRITVDINES.

2° *Caii Iulii Lunaris tripunctum ad aspritudines.*

« Collyre dont on fait trois piqûres de Caius Julius Lunaris contre les granulations des paupières. »

TRIPVNCTVM. Voici une expression tout à fait nouvelle. Nous avions déjà le *dicentetos* d'origine grecque; le *bis punctum* qui en est la traduction latine. Le *tripunctum* renchérit sur le tout. Il serait intéressant de connaître la composition exacte de ces collyres et de les comparer entre eux.

3° *Caii Iulii Lunaris cynon ad claritatem.*

« Collyre commun de Caius Julius Lunaris pour éclaircir la vue. »

CYNON. Ce mot est nouveau. Nous l'avons traduit par *commun* (*à plusieurs maladies*), parce qu'il semble se rapprocher de *coinon* qui a cette signification.

AD CLARITATEM. Pour éclaircir la vue. L'expression est donc prise dans le même sens que *ad caligines* que l'on rencontre plus bas et nous faisons remarquer que AD peut s'interpréter de deux manières : *pour éclaircir la vue* ou *pour combattre l'obscurcissement de la vue*, ce qui se ressemble fort.

4° *Lunaris regium opobalsamatum ad aspritudines et caligines.*

« Collyre de Lunaris au baume royal de Judée contre les granulations des paupières et les obscurcissements de la vue. »

REGIVM. Ce qualificatif est sinon nouveau, du moins bien rare, puisqu'on ne l'a rencontré que dernièrement sur le cachet de *Memorialis*.

La richesse de ce cachet en indications pharmaceutiques rares ou nouvelles a excité le scepticisme du savant épigraphiste M. Robert Mowat. Il

est certain que, depuis quelque temps, on trouve bien des cachets de ce genre renfermant des expressions dont les éléments se retrouvent chez les auteurs anciens, mais qui n'avaient pas encore paru sur les cachets connus. Cette considération émanant d'un homme aussi autorisé que M. Mowat donne à réfléchir; cependant, en ce qui concerne le petit monument de Lunaris, remarquons que ses légendes sont conformes au langage sigillographique des oculistes romains; que, s'il renferme des expressions nouvelles ou rares, on a pu adresser le même reproche à grand nombre de pièces dont on n'a pas suspecté l'authenticité; qu'enfin il ne présente, dans les détails de sa fabrication, dans la structure de sa pierre, dans la forme de ses lettres, rien qui ait éveillé les craintes de M. Danicourt et d'autres experts également sérieux. Admettons-le donc comme vrai jusqu'à preuve du contraire.

Nous avions regardé comme nôtre et même fait graver un très intéressant cachet du Musée de Lyon dont voici le développement et la traduction : CLAVDIORVM GALBANVM AD CICATRICES. *Collyre au galbanum des Claude contre les cicatrices de la cornée transparente :* Nous savions aussi qu'on en avait signalé à Nîmes un semblable sur lequel nous cherchions des renseignements. Nous avons appris au dernier moment que le cachet de Nimes et celui de Lyon ne font qu'un et comme, par son lieu de découverte, il ne nous appartient point, nous nous contentons de le signaler, sans pouvoir penser que les associés Claude aient jamais exercé leur art dans notre Ville.

Il en est de même de Caius Atticus Latinus, dont le cachet se voit sous les vitrines de notre Musée, mais qui a été trouvé dans la Côte-d'Or, près de Beaune.

CHAPITRE TROISIÈME

Instruments de chirurgie.

Les instruments destinés à la pratique des opérations sont trop peu volumineux pour opposer une longue résistance aux attaques du temps et trop peu précieux pour qu'on ait songé à les enfouir, aussi l'antiquité romaine nous en a-t-elle conservé fort peu. Les principales découvertes auxquelles ils ont donné lieu sont celle de Reims qui a révélé la composition d'une trousse d'oculiste, des cachets et des collyres desséchés, et celle de Pompeï qui réunissait dans une seule maison des sondes, un bistouri, un speculum et des forceps de diverses espèces.

Il ne faut donc pas être surpris que le contingent fourni par notre Ville soit peu considérable, et si nous avons abordé ce chapitre c'est pour être plus complet sur ce qui concerne l'art médical lyonnais dans les premiers siècles de notre ère. Les recherches ultérieures grossiront peut-être notre catalogue; en attendant, le voici tel qu'on peut l'établir aujourd'hui d'après les pièces de notre Musée.

1° Un fragment de scalpel de bronze. La lame est longue de 43 millimètres, large de 9, pointue et paraît avoir été affilée des deux côtés; le manche est carré et orné de rayures circulaires à ses deux extrémités; il en reste environ 5 centimètres. A son autre bout était emmanché un instrument de fer dont il ne reste qu'une longueur d'un centimètre engagé dans ce manche ;

2° Des stylets de bronze de 14 à 17 centimètres de longueur. Ils présentent tous à une de leurs extrémités un renflement ovalaire de 10 à 15 millimètres de long et dont le diamètre varie de 3 à 5 millimètres.

L'autre bout nous montre les dispositions suivantes :

a. Une sorte de spatule de largeur et de longueur variables.

b. Une lame tranchante terminée par une partie pointue en forme de triangle.

c. Une cuillère ovale, étroite et allongée de 35 à 45 millimètres de long sur 8 à 9 [illegible] large au plus. Quelques-uns de ces instruments ont été trouvés à Lyon en 1846, 1864, 1869, à Sainte-Foy, à l'ancien Jardin des Plantes et chez les Lazaristes. On les a regardés un moment comme pouvant servir à des usages de parfumerie, mais outre que les gens du métier ne conçoivent pas bien quel emploi ils en pourraient faire, leur conformation identique à celle des instruments trouvés dans la maison du chirurgien de Pompeï, mêlés à d'autres qui ne peuvent avoir qu'un usage chirurgical, nous les fait revendiquer pour notre profession. Ils rappellent avec quelques modifications nos stylets explorateurs et ne sauraient être confondus avec les stylets destinés à l'écriture que l'on rencontre très fréquemment.

3° Quelques aiguilles droites, telles qu'on les trouve dessinées dans l'ouvrage de Guhl et Koner au chapitre relatif à la chirurgie romaine.



CHAPITRE QUATRIÈME

Monnaies.

Les légendes et les types variés qu'on rencontre sur les monnaies impériales romaines n'y ont pas été placés au hasard ou au caprice du graveur : leur choix paraît avoir été déterminé par les événements contemporains de l'émission et intéressant soit l'État, soit son chef. C'est ainsi que le départ de Rome de l'empereur est signalé par le mot : *profectio ;* son arrivée, par : *adventus ; fides militum*, indique que l'on a voulu constater ou encourager la fidélité de l'armée, etc. Le type qui accompagne la légende et parfois la marque de l'atelier monétaire précisent davantage le fait qu'on a voulu rappeler. C'est en suivant cette voie féconde et périlleuse que des numismatistes ont essayé de retracer, au moyen des médailles, la vie de quelques souverains et aussi de déterminer par les faits historiques du règne la date de diverses émissions du numéraire. Les inscriptions relatives à la santé n'y sont point rares. Nous trouvons : *Salus*, *Salus augusta*, c'est la santé personnifiée, divinisée ; *Salus Augusti*, la santé de l'empereur ; *Salus publica*, la santé publique. Ces expressions ont, comme les autres, droit à une interprétation et il n'est pas illogique d'admettre qu'elles se rapportent soit à des vœux faits pour appeler le retour à la santé du prince ou du pays, soit à des actions de grâces rendues après la fin d'une épidémie. Elles rentreraient ainsi indirectement dans notre sujet.

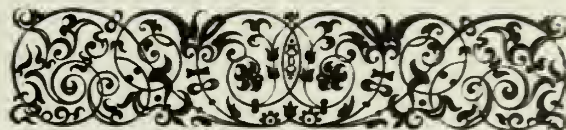
Pour traiter à fond ce travail d'intérêt local, il nous faudrait réunir un très grand nombre de pièces au *Salus*, de différents règnes et frappées à Lyon, puis trouver dans les monuments contemporains les causes de leurs diverses émissions. Cette recherche ne peut donner quelque résultat qu'à une époque relativement rapprochée de la fin de l'Empire, bien que la monnaie de notre Ville ait fonctionné presque sans interruption depuis la

fondation de Lugdunum, 43 ans avant J.-C. jusqu'en 1857. Pendant les trois premiers siècles de son activité, aucun indice ne fait connaître ses produits, si l'on excepte les pièces frappées par Marc-Antoine en 43, par Auguste pendant son dixième généralat, les monnaies municipales au type du vaisseau, les monnaies provinciales au type de l'autel d'Auguste, et toutes portent des légendes autres que celle qui nous occupe. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du troisième siècle que les quatre officines de notre atelier monétaire sont indiquées par les chiffres I, II, III, IIII, placées à l'exergue ou par les lettres A, B, C, D, placées soit à l'exergue, soit dans le champ du revers. A partir du règne de Numérien, nous voyons apparaître les lettres LVG, initiales de *Lugdunum*, SML, *Sacra Moneta Lugdunensis*, etc., qui accompagnent parfois ou remplacent les signes précités.

Dans son *Étude historique sur Probus*, un de nos confrères en numismatique, M. Lépaulle, a fait observer que les émissions des monnaies de cet empereur, au type de *Salus*, coïncident pendant toute la durée du règne avec la présence des armées dans les contrées voisines du lieu d'émission. Il rencontre, notamment à l'époque de la guerre des Gaules (276), une suite de nombreuses pièces au revers de *Salus Aug*. frappées à Lyon et il ne doute pas que le choix de cette légende ne soit dû à la peste qui, depuis quinze ans, venait de ravager l'Empire romain et que les armées traînaient après elles comme d'autres épidémies autrefois plus encore qu'aujourd'hui.

Il serait intéressant de faire le même travail pour les autres règnes et même de déterminer dans ces émissions la part de chaque officine; malheureusement les matériaux que nous avons pu réunir ne sont pas assez nombreux pour nous permettre de résoudre la question. Nous ne faisons donc aujourd'hui qu'en poser les indications.

Ce qui nous console un peu de n'être pas allé plus loin, c'est que si nous parvenions à connaître par les monnaies la date des épidémies qui ont sévi sur notre Ville, nous ne serions point éclairés sur leur nature, ni sur leur intensité. Nous avons pourtant tenu à rappeler cette source d'information pour ne rien oublier de ce qui intéresse la santé publique à Lyon sous la domination romaine.



DEUXIÈME PARTIE

MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES

Quand l'Empire romain eut fléchi sous le poids des invasions barbares les connaissances littéraires et scientifiques se réfugièrent dans les couvents. Les moines furent les dépositaires des richesses intellectuelles léguées par l'antiquité. Ils copièrent les manuscrits des auteurs grecs ou latins; ils pratiquèrent aussi et enseignèrent la médecine. Plus tard, l'initiative de l'Église fonda nos Universités qui peu à peu se sont dégagées de sa tutelle et de son influence.

A Lyon, ce sont des individualités isolées qui nous fournissent les plus anciens monuments relatifs à notre profession. Ceux qui concernent les sociétés savantes apparaissent à une époque beaucoup plus récente.

Les Collèges de médecine et de chirurgie ont été des centres d'instruction puissamment secondés par les recteurs des hôpitaux qui ont établi à l'Hôtel-Dieu un enseignement régulier et finalement ont obtenu de l'État la création d'une École secondaire transformée aujourd'hui en Faculté. Malgré ces éléments de travail les écrits relatifs à l'art de guérir paraissent avoir été à peu près nuls au Moyen-Age, et très peu nombreux à la Renaissance. Pendant plusieurs siècles les épidémies ont ravagé notre Cité

sans que les praticiens qui en étaient les témoins aient songé à en donner une description scientifique.

L'étude des monuments archéologiques que la médecine lyonnaise doit au Moyen-Age et à la Renaissance peut se diviser en quatre chapitres relatifs aux individualités médicales, aux sociétés savantes, aux hôpitaux, aux épidémies.



CHAPITRE PREMIER

Médecins.

§ Ier. — Jean le Sire, XIIIe siècle.

A cette époque le savoir était le partage des religieux assez exclusivement, pour qu'on ait donné le nom de *clerc* à tout homme lettré, lors même qu'il n'appartenait pas au clergé. De cette catégorie fut sans doute Jean le Sire dont le sceau est venu jusqu'à nous.



+ S'IOH'IS LO SIRE CLERICI

Sigillum Johannis lo Sire clerici

« Sceau de Jean le Sire, clerc. »

Légende ovalaire en lettres capitales gothiques, entre deux filets.

La Vierge couronnée, de face, à mi-corps, tenant de la main droite un sceptre terminé par une fleur de lys et soutenant de la gauche l'enfant

Jesus dont la tête est nimbée. Au-dessous, sous un arc trilobé, Jean le Sire agenouillé, à droite, et priant, les mains jointes.

Sceau ogival : diamètres, 23 et 35 millimètres.

Cire brune, attaches de parchemin.

Musée de Lyon.

Jean le Sire, médecin (*physicus*), reçut un legs d'Arnulphe de Colonges, doyen de l'Église de Lyon. Le testament de ce dernier en date du mercredi avant la Nativité de la Vierge, 7 septembre 1250, porte : « *magistro Johanni lo Sire legamus quadraginta solidos Viennensium.* »

On lit dans l'Obituaire de l'Église de Lyon :

« *VIII Kalendas Augusti obierunt..... et Johannes dictus Sire, phisicus, pro cujus anima et sua Stephana relicta ejusdem legavit huic ecclesiae domum suam sitam in vico retro Marsas pro facienda distributione in octabus assumptionis Beatae Mariae. Iterum legavit dicta Stephana pro remedio animae suae et dicti Johannis ecclesiae Sanctae Crucis trigenta libras Viennensium.* »

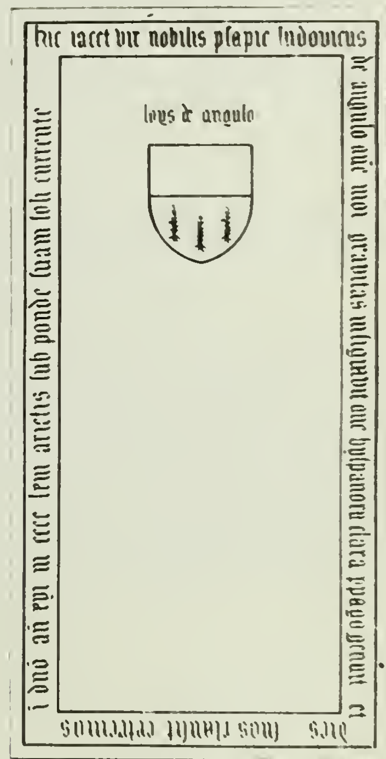
Ainsi Jean le Sire, mourut le 25 juillet 1265, après avoir légué à l'Église de Lyon, sa maison qui était située rue Tramassac. Ce testament en date de février même année est conservé aux Archives du Rhône. (Agar. vol. 2, pièce n° 13).

§ 2. — Louis de l'Angle, XVe siècle.

hic jacet vir nobilis plapie ludovicus | de angulo que mor gravitas insignavit que hyspanoru clara ppago genuit | et dies suos clausit extremos | i dno an xvi m cccc lxiii arietis sub ponde suam soli currente

Hic jacet vir nobilis prosapie Ludovicus de Angulo quem morum gravitas insignavit quem Hispanorum clara propago genuit et dies suos clausit extremos in domino anno christi 1463 arietis sub pondere suam soli currente.

« Ici repose homme noble, de grande race Louis de l'Angle, remar-



quable par l'austérité de ses mœurs, issu d'une illustre famille espagnole, il termina ses derniers jours dans le Seigneur l'an du Christ 1463, sous le signe astronomique du bélier. »

Cette plate-tombe a $2^{m}06$ de hauteur, 1^{m} de largeur et $0^{m}18$ d'épaisseur.

L'inscription en lettres minuscules gothiques encadre la pierre; elle est elle-même inscrite entre deux filets. Dans le tiers supérieur se trouve un écusson surmonté des noms du défunt. L'écusson est coupé au 1er de... au 2e de... à 3 tiges herbacées posées 2 et 1. Il est à remarquer que ces armoiries ne sont pas celles d'une famille de l'Angle qui existe actuellement en Espagne.

Voici ce que nous apprend l'historien P. Mathieu au sujet de cet homme célèbre :

« *Maistre Louys de Langre, Espagnol, médecin et astrologue à Lyon, prédit*
« *au roi Charles* (Charles VII) *sa victoire de Fromigny, l'an 1450 et la grand*
« *peste qui fut à Lyon l'année d'après, pour raison de quoy il luy en donna*
« *quatre cens livres de pension.* »

Histoire de Louys XI, roi de France, page 680.

(*Paris, chez sa vefue Mathieu-Guillemot, au Palais, etc.* MDCXXVIII.)

L'astrologue ou l'historien se sont trompés; la peste éclata à Lyon non l'année qui suivit la bataille de Formigny, mais sept ans après, en 1457.

Dans son histoire de Charles VII, Chartier parle d'un jeune Espagnol qui vint à Paris en 1445, de tournure agréable, docteur en théologie, en médecine, en décrets et lois, chevalier d'armes d'une souplesse étonnante et musicien consommé. Il ne cite pas le nom de son héros mais on a cru que cette description s'appliquait à notre illustre confrère. Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion, Louis de l'Angle est mort à Lyon et sa pierre tombale a été découverte en 1879, à sa place primitive, pendant les travaux de réfection du palais Saint-Pierre.

§ 3. — Élie et Benjamin Beër, xvᵉ siècle.

Pendant le Moyen-Age les Juifs paraissent avoir formé à Lyon une agglomération importante par son influence et ses richesses. Louis le Débonnaire les aurait autorisés à construire une synagogue sur l'emplacement présumé de laquelle on découvrit vers 1650 un grand médaillon de cuivre rouge de 18 centimètres de diamètre, actuellement au Cabinet de France et dont le père Menestrier a donné la description et l'image dans son *Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*. Autour d'un buste lauré à droite, dans lequel on a cru reconnaître Louis Iᵉʳ, se trouve une double légende circulaire en caractères hébraïques. D'autres lettres de même nature semblent sortir de la bouche du souverain; d'autres enfin sont placées aux quatre côtés de la tête. Au-dessous du buste, un mot latin : ·VMILITAS· et en dessous de celui-ci un mot grec : ταπείνωσις.

Cette légende est demeurée longtemps rangée parmi les *énigmatiques*. Depuis, on y a découvert le nom de deux médecins juifs que M. Natalis Rondot a rappelés dans son travail sur la médaille d'Anne de Bretagne. Ce sont : Élie Beër et son fils Benjamin qui tous deux furent célèbres à Lyon dans la seconde moitié du xvᵉ siècle.

§ 4. — Antoine de Tolède, xviᵉ siècle.

Légende circulaire à gauche:

ANTHONIVS·DE·TOLEDO·MEDICINE·DOCTOR·1515·

Buste à droite; la tête est couverte d'un bonnet.

℟ Légende circulaire à droite :

NON TOLEDI·TABVLA·EST·ISTA·SED·EST·SPECVLVM·

Femme nue assise sur une selle et tenant des fleurs.

Bronze. Diamètre, 48 millimètres.

Antoine de Tolède était médecin dans notre ville et ami du célèbre Dolet, une des gloires de l'imprimerie lyonnaise.

Cette médaille, unique jusqu'ici et qui faisait partie de la collection Benjamin Fillon (nº 190 du catalogue), appartient aujourd'hui à la collection Récamier.

§ 5. — N. P. Marcellin, xviiᵉ siècle.

D. O. M.
N. PANCRATIVS
MARCELLIN DELPHINAS
COLLEGII MEDICORVM
LVGDVNENS DECANVS
RR.PP.MINIMORVM CVRÆ
PRO MVNERE ADDICTVS
ET N.FRANCISCA GABALDE
SEGVSIANA CONJVGES.
MORTALITATIS SVÆ GNARI
HOC MONVMENTVM SIBI.
FILIIS ET POSTERIS SVIS.
IN RESVRRECTIONIS SPEM
POSVERVNT NON. MART.
MDCXXXV.
VALE VIATOR ET FAVE
MORTVORVM VOTIS.

A Dieu très bon, et très grand.

N(icolas) Pancrace Marcellin, doyen du Collège des médecins de Lyon, attaché par sa charge et ses soins aux révérends pères Minimes et son épouse Françoise Gabalde du Forez, certains de leur mort, ont élevé ce monument pour eux, leurs

enfants et leur postérité ; aux nones de mars 1635. Adieu passant, sois favorable, aux vrais ... morts.

Cette pierre tombale a 2m 05 de long sur 1 mètre de large. On la voit encore à l'établissement des Minimes à Lyon.

Dès la création du Collège de médecine, N. Marcellin avait fait partie de cette savante Compagnie ; on sait qu'il en était devenu le doyen. Il fut un de ceux qui se distinguèrent le plus par leur dévouement pendant la peste de 1628.

Voici quelques autres renseignements recueillis sur cet homme de bien :

« *Dès l'année 1619, Marcellin aurait souhaité d'être enterré aux Minimes dans la chapelle dite des* Espagnols. *On lui proposa la petite sacristie sous la condition d'y faire construire une cave et une arcade correspondant à la nef de l'église, ce qui ne fut pas effectué.* »

« *20 février 1635. Messe de Notre-Dame tous les samedis pour noble Pancrace Marcellin, doyen du Collège de médecine, lequel a esleu sépulture et des siens en un vas* (caveau) *propre à l'entrée du nouveau chœur de notre église ; ledit sieur est notre insigne bienfaiteur et a charitablement servi le couvent en sa profession, pendant trente ans.* »

A sa mort, ce médecin avait encore constitué les RR. PP. Minimes héritiers de 300 livres.

« *2 septembre 1647. Fondation d'une messe basse de Notre-Dame tous les mois fait par Mademoiselle Marcellin, veuve de feu Monsieur Marcellin, notre insigne bienfaiteur et médecin.* (*Histoire du couvent des Minimes de Lyon*, par l'abbé Vanel.)

§ 6. — Dalèchamps, xvie siècle.

D ·O M
ET
M .E
SISTE GRADVM VIATOR·ET PELLEGE
IACOBVS·DALECHAMPIVS CADO
MENSIS MEDICVS·CELEBER
RIMVS·NOTAE·ET·SPECTATAE
FIDEI·BONOR·OMNIVM·AMI
CISS·STVDIOSISS·AVCTVS·PROLE
DVLCISS·CARISS·ANNVM·AGENS
LXXV·CVM MAGNO·SVOR·LVCTV
VNIVERSI·Q·POP·DESIDERIO·MOR
TIS·QVONDAM·VICTOR·A·MORTE
TANDEM·VICTVS·OBIIT·KAL·MART·
ANN·CIϽ IϽ LXXVIII
ΠΡΟΣΩΠΟΠΟΙΑ
ME SINV CADOMVS SVO TENELLVM
EXCEPIT DOCVIT CHORVS SONORUM
ARTES·NVNC TVMVLVS TEGIT·JACENTEM
AT FAMA INGENII VOLAT SVPERSTES

« *A Dieu très bon, très grand et à l'éternelle mémoire.*

Suspends tes pas, voyageur et lis entièrement.

Jacques Dalèchamps, de Caen, célèbre médecin, d'une foi connue et éclatante, ami de tous les gens de bien, très dévoué, entouré d'une famille tendrement chérie, si souvent vainqueur de la mort, fut enfin à l'âge de 75 ans vaincu par elle au milieu de la vive douleur de tous les siens et des regrets universels du peuple. Il mourut le jour des calendes de mars 1578.

Prosopopée.

A ma naissance, Caen me reçut dans son sein ; le chœur des Muses m'enseigna

les a' . : maintenant une tombe couvre mes restes mais la renommée de mon génie vit surtit. »

Ce monument se trouvait dans l'église des Jacobins où Daléchamps avait été inhumé. Il a été donné au musée par M. A. Vingtrinier et il est placé portique n° 10.

Daléchamps était né à Caen mais il exerçait à Lyon; nous le revendiquerons volontiers pour notre compatriote s'il possédait la moitié des vertus célébrées sur sa pierre tombale.

§ 7. — FALCONET XVIIe SIÈCLE.



Lég. circ. à g. (Quintefeuille) ANDRE·FALCONET·CONᴱMEDECIN·DV·ROI·ECHEVIN.

Ecusson carré à ses armes, timbré d'un casque taré de face et orné de lambrequins.

Au-dessus, la devise : DIRIGIT·ET·FIRMAT

Jeton de cuivre jaune. Diamètre, 35 millimètres.

Musée de Lyon.

André Falconet était conseiller médecin du roi et échevin de Lyon en 1667-1668. Ses armoiries sont : d'azur au pal d'argent accosté de quatre besants du même.

Ce dessin est fait d'après un jeton. Nous avons expliqué dans un autre ouvrage qu'à leur sortie de charge nos consuls recevaient une bourse de

jetons d'argent, et que d'autres bourses de jetons de cuivre aux armes du consulat, étaient distribués aux officiers subalternes de la Ville.

Ceux qui liront les lettres de Guy Patin verront tout le cas que faisait de notre confrère Falconet l'humouristique ennemi de l'antimoine.

§ 8. — DES GUIDI.

Le musée de Lyon ne possède qu'en étain les deux médailles suivantes :

a. Lég. circ. à g. SIMILIA — SIMILIBVS

Tête nue à gauche.

Sous la tranche du cou : PILLART·F·

Au dessous : LYON | MDCCCXXXV en deux lignes, la première horizontale, la seconde suivant la courbure de la médaille.

℞ L'AN 1830 | L'HOMOEOPATHIE | A ÉTÉ INTRODUITE A LYON | ET PROPAGÉE EN FRANCE | PAR | LE DOCTEUR SÉBASTIEN | DES GUIDI

En sept lignes horizontales dans un entourage formé par un serpent qui se mord la queue.

Tranche lisse.

Etain. Diamètre, 45 millimètres.

Musée de Lyon.

b. Lég. circ. à g. MIRE SANATI GRATITUDINIS MEMORES

Tête à gauche.

Sous la tranche du cou, PILLART·F·

Exergue : SIMILIA SIMILIBVS | LUGD | MDCCCXXXV

En trois lignes, les deux premières horizontales, la troisième suivant le contour de la pièce.

℞ L'AN 1830 | L'HOMOEOPATHIE | A ÉTÉ INTRODUITE A LYON | ET PROPAGÉE EN FRANCE | PAR | LE DOCTEUR·C· SÉBASTIEN | DES GUIDI

En 7 lignes horizontales dans une couronne de fleurs campanulées autour de laquelle est enlacé un serpent qui se mord la queue.

Tranche lisse.

Etain. Diamètre, 51 millimètres.

Musée de Lyon.

§ 9. — Gensoul.

Lég. circ. à g. Jⁿ FERnd GENSOUL NÉ A LYON 8 JANV. 1797.

Tête à droite.

Au dessous : E·MOUTERDE (*Emmanuel Mouterde*).

℞ (Croix de la légion d'honneur) CHIRURG·EN CHEF | DE L'HOTEL DIEU 1822-32 | AMPUT·DU MAXILLAIRE SUP·1827 | EXTIRP·DE LA PAROTIDE 1851 | PRIX MONTHYON 1834 | DE L'ACAD·DE MED·DE PARIS 1836 | CHEV·LEGION D'HONNEUR 1838 | MORT LE 4 NOVEMBRE | 1858.

Tranche lisse avec l'indication du métal.

Cuivre. Diamètre, 54 millimètres.

Musée de Lyon.

§ 10. — Divers.

Terminons en rappelant les bustes des docteurs Bouchet, Eynard, Gensoul, Gilibert, Lortet, placés au Musée dans la salle réservée aux Lyonnais dignes de mémoire; celui du docteur Malibran, situé sur une place de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, et enfin, pour toucher à l'extrême limite de l'époque contemporaine, la statue en bronze de l'illustre chirurgien Amédée Bonnet, placée dans une cour de l'Hôtel-Dieu et élevée à l'aide d'une souscription publique.

CHAPITRE DEUXIÈME

Sociétés médicales.

§ 1er. — Corporation des Chirurgiens.

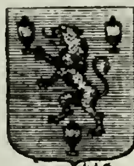
Rappelons brièvement qu'à l'époque de la fondation de l'Université de Paris, l'art de guérir se divisa en deux branches : la médecine, qui fut agrégée à l'Université et la chirurgie, qui en fut exclue, marcha dès lors au second rang et forma une corporation dont les statuts furent donnés par Philippe le Bel, en 1311. Entre les anciens confrères, les hostilités ne tardèrent pas à commencer. La Faculté de Médecine les ouvrit en accordant à des gens pauvres et illettrés le droit de panser les *plaies et bosses*. Ce droit fut, malgré quelques édits, exercé avec une extension de plus en plus envahissante, et il y eut ainsi deux catégories de chirurgiens : ceux qui faisaient les grandes opérations et ceux qui faisaient les petites. Les barbiers appartenaient à cette dernière classe. Ils se multiplièrent, suivirent les armées, on les trouva partout; quelques-uns devinrent célèbres.

Par lettres patentes en date du 31 août 1758, Louis XV accorda aux chirurgiens du royaume la qualité de *notables* et ordonna « qu'ils jouissent des honneurs, distinctions et privilèges accordés aux arts libéraux ». Ces lettres rappellent que la protection accordée à la chirurgie à Paris a relevé la profession de l'avilissement où elle était tombée et signalent les heureux résultats obtenus par les écoles établies à Paris, Montpellier, Toulon, Bordeaux et Rouen.

Louis XVI érigea le corps des chirurgiens de la ville de Lyon en Collège royal, par des Lettres patentes en forme de Déclaration, portant règlement, données à Versailles le 6 juillet 1775, et enregistrées au Parlement le 15 du même mois.

En ce qui concerne notre Cité, si nous recherchons dans les œuvres du Père Ménestrier les « *noms et surnoms des maistres de métier nommés en l'Hôtel commun de la Ville de Lion, depuis l'an 15[illegible]2 jusqu'à la Saint Thomas 1605* », nous voyons les barbiers apparaître pour la première fois sur cette liste en 1535. A partir de 1567, leur nom n'est plus cité et il est remplacé par celui de chirurgien. Il est évident que la corporation existe toujours, mais qu'elle a changé d'étiquette.

Ses armoiries étaient :



D'azur au lion d'or accompagné de trois boîtes d'onguent du même.
Supports : *deux anges.*
Devise : *consilioque manuque.*

Nous sommes ici en léger désaccord avec le savant auteur de l'*Armorial du Lyonnais*, qui signale le lion et les boîtes comme étant d'argent. Nous avons suivi le texte du *Recueil des règlements concernant la chirurgie. Cat. Coste.*

Notre Collège de chirurgie comprenait :

Le lieutenant du premier chirurgien du roi, lequel avait autorité sur tous les chirurgiens du royaume.

Deux prévôts.
Un receveur.
Un doyen.
Deux greffiers.

Six professeurs démonstrateurs.
Six professeurs adjoints.
Huit conseillers.

Tous les maîtres reçus pour la Ville, à l'exclusion de ceux reçus pour les faubourgs. Leur nombre était considérable. L'almanach de 1789 ne donne pas moins de quatre-vingt-cinq maîtres attachés au Collège de chirurgie de Lyon et cent trente autres répartis dans toute l'étendue de la sénéchaussée.

C'est dans le local du Collège qu'on passait les examens ; on exigeait des candidats une ou deux années de cours, des droits à payer et un stage dans les hôpitaux.

Nous verrons, en parlant de ces derniers, quelles causes assurèrent à la chirurgie lyonnaise la réputation de bon aloi dont elle jouit depuis si longtemps.

La corporation des chirurgiens a été dissoute en 1792.

§ 2. — Collège de Médecine.

Le Collège de médecine de Lyon fut érigé sous le règne d'Henri III, le 19 juin 1576. Ses statuts en furent lus et publiés au présidial, le 6 juillet suivant, et confirmés par lettres patentes du mois d'octobre 1577. Ses premiers membres furent : Jacques Pons, doyen ; Louis Thorel, Laurent Faye, Isaac Connau, Ange Fournier, Laurent Richard, Jean Marquis, Jérémie Lagnier, Pancrace Marcellin, dont nous avons parlé précédemment, et Michel Ribier. En 1600, le Collège eut beaucoup de peine à faire vérifier ses statuts au Parlement de Paris, notamment l'article portant un droit d'agrégation de cent écus (Guy Patin, lettre 71°). Ce droit fut, depuis, beaucoup augmenté, comme dans la plupart des autres agrégations. Pour y être admis, il fallait encore être docteur d'une Université de France, avoir pratiqué la médecine pendant au moins quatre ans et subir plusieurs examens. En 1791, le Collège comptait trente et un membres qui devaient enseigner tout ce qui avait trait à la médecine, à la chirurgie et à la pharmacie. Il fut supprimé en 1792 par le même décret qui renversa

le Collège de chirurgie, les Universités, les Facultés et autres Corporations savantes. Il fournit à la sigillographie deux sceaux et à la numismatique un jeton. Voici leur description :



a. — Légende circulaire à droite en lettres capitales, entre un grenetis et un filet, ornements guillochés au pourtour : + SIGILLVM COLLEGII MEDICORVM LVGDVNENSIVM.

Saint Luc, assis à gauche, tient une plume et une tablette appuyée sur ses genoux ; à côté de lui est couché le veau ailé symbolique du troisième évangéliste, qui était, comme on le sait, peintre et médecin.

Au-dessous du vêtement on lit la date 1500. Au-dessus de la tête flotte une banderolle portant ces mots : NIHIL SALVBRIVS.

Diamètre, 69 millimètres.

Empreinte au Musée de Lyon.

Le sceau décrit ci-dessus porte la date de 1500 et l'almanach de 1791 indique que le Collège de médecine fut établi par Symphorien Champier, qui vivait de 1471 à 1537. D'autre part, nous venons d'assigner à la fondation de cette Société savante la date de 1576. Voici l'explication de cette apparente contradiction :

Symphorien Champier, dont la vie et les œuvres ont été admirablement mises en lumière par M. Allut, a été aussi célèbre de son temps que vite oublié après sa mort. Il ne reste de lui que quelques opuscules et le nom d'une rue située près de l'église Saint-Bonaventure, en face de laquelle il demeurait. Docteur célèbre de l'Université de Montpellier, soldat, écrivain, poète, administrateur habile, il fit tous ses efforts pour réunir les médecins de Lyon et jeter les bases d'une association qui devait relever la science et la dignité professionnelles. De son vivant, son projet rencontra trop d'obstacles, mais il fut repris plus tard et mis à exécution. Nous pensons que si Champier n'a pas créé le Collège de médecine, sa grande réputation, la dignité de son caractère, les tentatives qu'il avait faites pour réaliser cette fondation ont déterminé les organisateurs de l'œuvre à rappeler la part qu'il y avait prise et à signaler, par une date approximative, le commencement de ses efforts.

b. — D'après Lazare Meyssonier (1644), la Compagnie eut plus tard un second sceau qui portait « *les armes de la Ville surmontées d'un bras dont la main empoigne un livre fermé* ».

c. — C'est à ce sceau qu'on aurait substitué le suivant :



Lég. circ. à droite, en lettres capitales, entre un grenetis et un filet,

ornements guillochés au pourtour : + SIGILLVM COLLEGII MEDI-CORVM LVGDVNENSIVM.

Lion assis de face, tenant un écusson contourné sur lequel on voit un coq et un serpent affrontés. Derrière le lion, une banderolle avec ces mots : ET VIGIL ET PRVDENS.

Exergue : 1682.

Sceau plaqué, cire rouge. Diamètre, 69 millimètres.

Musée de Lyon.

d — Voici maintenant le jeton qui est moins ancien.

Lég. circ. à g. ET VIGIL ET PRVDENS. Un coq et un serpent affrontés. En deux lignes horizontales.

Exergue : COLLEG. MEDIC. | LUGD.

℞. Lég. circ. à g. AD VITAM ARTE REDUCIT. Vieillard (Esculape?) debout, à droite, vêtu d'une longue robe ; de la main gauche, il tient une baguette, et, de la droite, un bâton autour duquel est enroulé un serpent. A ses pieds, un soldat vêtu à l'antique et gisant à terre se soulève à demi en s'appuyant sur le bras gauche et porte la main droite au-dessus de sa tête.

Tranche cannelée.

Argent. Diamètre, 30 millimètres (*Voir planche, fig.* 1-2.)

Il existe une pièce analogue d'un autre coin.

Le Musée de Lyon possède encore un essai de cette même pièce, en étain. Il a 33 millimètres de diamètre et présente le nom du graveur LEBRUN, qui a gravé des jetons consulaires en 1778 et 1782. Cette particularité fixe approximativement la date de celui que nous venons de décrire.

§ 3. — Société des Amis médecins. — Société de Santé.

En 1792, l'an Ier de la première République, huit ou dix médecins, jeunes et zélés, résolurent de se réunir pour causer de leur art. Ils régularisèrent bientôt leurs travaux et formèrent la Société des Amis médecins. Leurs maximes se ressentaient du sentimentalisme de l'époque et du

besoin qu'au milieu de la grande convulsion politique éprouvaient les âmes tendres de s'appuyer les unes sur les autres. « *Aimez-vous et soyez laborieux* », « *Le bonheur habite entre l'étude et l'amitié*, etc. ». Tels étaient les mobiles qui les dirigeaient lorsque survint le siège de Lyon par les armées de la Convention nationale. Les Amis médecins ne faillirent point à leurs devoirs; ils prodiguèrent leurs soins aux blessés. Poursuivis pour ce fait après la prise de la Ville, ils se dispersèrent et échappèrent à l'échafaud. Ils rentrèrent après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) et trouvèrent leurs concitoyens en proie aux guérisseurs de toute sorte. Ils se reconstituèrent, sous le nom de Société de Santé, donnèrent de l'ampleur à leur règlement, appelèrent à eux les savants étrangers, décernèrent des prix et intervinrent dans l'hygiène publique. Les mémoires qu'ils ont publiés sont signés de noms bien connus des vieux Lyonnais : Gilibert, Martin aîné, Martin jeune, Petetin, Hénon, etc. En l'an VI, la Société de Santé changea de nom, et, élargissant ses cadres, devint la Société de Médecine.

Voici la description de la médaille qu'elle décernait à titre de récompense :

Lég. circ. à g. : SOCIÉTÉ DE SANTÉ DE LYON. Grenetis et filet au pourtour. Coq debout, à gauche, sur une massue entourée d'un serpent. Devant le coq, un olivier; derrière, un palmier.

℞. PRIX | D'ÉMULATION. En deux lignes horizontales dans une couronne de chêne. Grenetis et filet au pourtour.

Tranche lisse.

Cuivre jaune. Diamètre, 36 millimètres (*V. pl.* nos 3-4.)

Musée de Lyon.

Société de Médecine.

Si l'on en croit les jetons qu'elle a successivement fait frapper, la Société de Médecine a été instituée en 1789.

Nos recherches nous portent à penser que cette assertion n'est pas exacte.

Elle nous paraît être invraisemblable et ne reposer sur aucun document authentique.

D'abord, en 1789, les Collèges de Médecine et de Chirurgie existaient encore et ils représentaient le corps médical lyonnais dont ils constituaient l'élite. On n'y était admis qu'après des épreuves sérieuses, on y voyait figurer les professeurs de diverses branches de l'art de guérir, des chirurgiens des hôpitaux et cette situation dura jusqu'au 18 août 1792. On ne saisit donc pas pour quelles raisons il se serait formé une autre compagnie ayant le même but. La création de sociétés nouvelles rencontrait à cette époque des formalités, des lenteurs administratives dont celles de nos jours n'offrent qu'une faible image; elle exigeait aussi des protections puissantes et il n'est pas téméraire de penser que l'influence des deux Collèges déjà existants aurait été hostile à l'établissement d'une compagnie rivale ou au moins émule.

On pourrait, il est vrai, émettre l'hypothèse qu'en 1789 deux ou plusieurs médecins auraient pu se réunir régulièrement pour traiter de leur art et de leurs intérêts professionnels; ils auraient alors constitué des réunions privées. A cette supposition, nous répondrons que la Société actuelle de Médecine, héritière, sinon directe, du moins très légitime, des anciens Collèges de Médecine et de Chirurgie, n'a pas à rechercher son origine dans une association en quelque sorte clandestine, dont l'existence d'ailleurs est loin d'être démontrée.

En effet, pendant les premières années de la première République, aucun procès-verbal, aucune publication, aucun document à notre connaissance ne font mention d'une compagnie portant cette dénomination. De 1789 à 1798, il n'en est point fait mention dans les almanachs de Lyon, sortes d'annuaires qui donnaient le tableau des divers services administratifs, des Sociétés savantes de la Cité et y joignaient avec un court historique, les noms, les titres et les adresses des membres de ces Sociétés.

C'est à la fin du troisième et dernier volume publié par la SOCIÉTÉ DE SANTÉ que nous avons vu figurer pour la première fois le nom de la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE à propos d'une lecture faite par M. Petetin. C'est à ce moment, en l'an VI (1797), que la SOCIÉTÉ DE SANTÉ opérait sa transformation et c'est à cette date qu'il faut rapporter l'origine de la Société de Médecine.

Nous avons trouvé la confirmation de cette donnée dans un opuscule de la Bibliothèque de la Ville (Fonds Coste, carton 978). Il a pour titre :

Séance publique de la Société de Médecine de Lyon, tenue en présence des autorités civiles et militaires, le 18 fructidor an VII, dans le local de la Bibliothèque publique : Lyon, chez Reymann et Cie, rue Dominique, 73. An VIII de la République.

Ce petit livre constate l'existence de la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE en l'an VII (1798). Il y est dit aussi que cette réunion solennelle n'était pas la première. Il y en avait donc eu une précédente, en l'an VI. Nos informations ne remontent pas au-delà.

En l'an IX (1800), la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE comptait 20 membres actifs, 5 membres honoraires, 77 associés étrangers et 25 correspondants.

Ainsi, depuis 1576, la médecine lyonnaise a été représentée par le Collège de Médecine auquel est venue s'adjoindre, sous Louis XVI, la Corporation des chirurgiens transformée en Collège. En 1792, ces deux corps savants ont été dissous. La même année s'est formée la Société privée des AMIS MÉDECINS, dispersée après le siège et reconstituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE SANTÉ après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Cette Société a pris une importance considérable, puisqu'elle avait des membres actifs, des associés étrangers et qu'elle était consultée par les pouvoirs publics. C'est elle qui a réuni médecins et chirurgiens dans une même association et qui, en élargissant ses cadres, a constitué en l'an VI la Société actuelle de Médecine.

L'almanach de l'an VII (1798) désigne sous le nom de *physico-médicale* une Société qui se réunissait au Palais Saint-Pierre et dans laquelle on traitait les questions de médecine, de chirurgie, d'histoire naturelle. Est-ce là une dénomination intermédiaire par laquelle a passé la Société de Santé avant de devenir la Société de Médecine, c'est une question que nous n'avons pas encore résolue.

S'il a existé en 1789 une Société de Médecine distincte des deux

Collèges cités plus haut, ce qui est plus que douteux, ce n'a pu être qu'une réunion intime, sans caractère officiel, sans importance scientifique.

Cette manière de voir s'appuie sur les assertions de quelques documents, sur le silence des autres; elle est à peu près conforme à l'historique retracé dans les almanachs du commencement du siècle. Quant à l'indication fournie par les jetons, nous pensons que si l'on a fait graver à leur exergue la date de 1789, c'est pour rappeler moins les fondations complexes de la Société que la démarcation entre les anciennes idées et les idées nouvelles proclamées par la Révolution et qui ont eu pour résultat, en ce qui nous concerne, d'émanciper la chirurgie et de donner plus d'élasticité aux lois et règlements entre lesquels les médecins peuvent se mouvoir.

Voici maintenant, par ordre chronologique, la description des jetons que la Société de Médecine a fait frapper :

a. — Lég. circ. à g. : STUDIO ET ARTE. Grenetis. — Exergue : HIPPOCRATES.

Buste drapé d'Esculape à gauche; la barbe est longue et frisée, les cheveux sont abondants. Les uns sont longs et retombent sur les épaules, les autres forment autour de la tête un bourrelet, comme s'ils étaient serrés par un diadème. Devant lui est un petit bâton autour duquel est enroulé un serpent; dans la tranche de l'épaule, on lit le nom du graveur CHAVANNE F. (*fecit*).

Hippocrate est ici rappelé comme le plus illustre descendant du dieu de la Médecine. Ce dernier est suffisamment caractérisé par ses longs cheveux et par le serpent dont il est accompagné.

℞ SOCIÉTÉ | DE | MÉDECINE | DE LYON | 1789. En cinq lignes horizontales dans une couronne formée d'une branche de laurier et une de chêne unies par un ruban. Grenetis.

Tranche lisse.

Argent et cuivre jaune. Diamètre, 28 millimètres et demi.

Musée de Lyon (*Voir pl. n° 5-6*).

b. — Lég. circ. à g. HIPPO — CRATES. Grenetis. Buste nu, chauve et barbu d'Hippocrate à gauche. Dans la tranche de l'épaule le nom du graveur, CHAVANNE.

℞ Lég. circ. à g. STUDIO — ET ARTE. Grenetis. Olivier autour duquel s'enroule un serpent. Exergue : SOC. MED. LVGD. | 1789.

Tranche cannelée.

Argent. Diamètre, 30 millimètres.

Exemplaire en cuivre rouge, tranche lisse, essai. Diamètre, 33 millimètres.

Musée de Lyon (*Voir pl. fig. 7-8*).

c. — Lég. circ. à g. MEDICINAE PHILOSOPHIAM. Filet au pourtour. Buste nu, chauve et barbu d'Hippocrate, à droite. Dans la tranche de l'épaule, BARRE I. Au-dessous, en caractères grecs : ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣ.

℞ Lég. circ. à g. STUDIO — ET ARTE. Filet au pourtour. Palmier autour duquel s'enroule un serpent. Exergue : SOC·MED·LUGD· | INST. 1789 en deux lignes horizontales.

Tranche lisse, avec le nom du métal gravé en creux.

Or, argent et cuivre rouge. Diamètre, 30 millimètres.

Musée de Lyon (*Voir pl. fig. 11-12*).

Indépendamment des jetons, la Société de médecine a fait frapper plusieurs médailles destinées à être décernées à titre de récompense ou remises à chacun de ses membres à leur entrée dans la Compagnie.

d. — Buste diadémé d'Esculape à droite; derrière lui, un petit bâton autour duquel s'enroule un serpent.

℞ Lisse. Quelques-unes de ces pièces portent gravée en creux la légende SOCIÉTÉ DE MEDECINE DE LYON | A M. M. TIT. 1841.

Variante du revers : Une couronne de chêne. Champ lisse.

Bronze. Diamètre, 35 millimètres.

Musée de Lyon.

e. — Lég. demi-circulaire à droite : HIPPOCRATE. Buste drapé à droite du père de la médecine. Au-dessous : serpent enroulé autour d'un bâton. Sur le bord de la pièce, le nom du graveur : E. DUBOIS.

℞ Une couronne de laurier. Le champ est lisse pour permettre de graver en creux la légende SOCIÉTÉ NATIONALE DE MÉDECINE DE LYON et, dans le champ, le nom du lauréat, la date et au besoin le motif de la récompense.

Cette médaille, frappée en or, argent ou bronze, a 50 millimètres et demi de diamètre.

Communiquée par le docteur Bourland-Lusterbourg.

Le fait que sur ces deux dernières pièces le nom de la Société de médecine est gravé en creux et non en relief donne à penser qu'elles ne sont point spéciales à Lyon, mais que les coins ont été faits pour pouvoir satisfaire toute société de médecine qui voudrait en faire usage.

f. — Le Musée de Lyon possède l'essai en étain d'une médaille qui offre avec la précédente de très grandes analogies au point de vue du type : HIPPOCRATES. Buste drapé d'Hippocrate, à gauche.

℞ Lisse.

Etain. Diamètre, 50 millimètres et demi.

Dans le cours de ce siècle, il s'est constitué à Lyon un certain nombre d'autres Sociétés composées exclusivement de médecins ou dans lesquelles ceux-ci ont eu un rôle prépondérant; elles ont eu pour but soit l'étude des sciences médicales, soit leur application au soulagement des misères qui les entouraient. Nous citerons seulement celles qui nous ont laissé quelques jetons ou médailles.

§ 5. — Société médicale d'émulation.

Fondée en 1841, sous la présidence de M. le professeur Bouchacourt, elle comptait, dès sa première année, 23 titulaires et 19 correspondants. Elle était composée de la partie jeune et active du corps médical et elle a publié plusieurs volumes de mémoires. Malheureusement, elle n'avait pas des conditions suffisantes de renouvellement; ses membres finirent par faire presque tous partie de la Société de Médecine et elle s'éteignit après huit ou dix ans d'existence, absorbée par celle dont elle avait été la brillante émule. Voici le jeton qu'elle a fait frapper et que nous devons à l'obligeance du docteur Girin :

Lég. circ. à g. ARS USU, STUDIO, SAPIENTIA CRESCIT. Filet au pourtour.

Lampe antique allumée, posée sur un livre. Ces deux objets sont entourés par un serpent.

Exergue : CHABASSE.

℞. SOCIÉTÉ | MÉDICALE | D'ÉMULATION | DE LYON | 1841. Filet au pourtour. En cinq lignes horizontales, entre une branche de chêne et une d'olivier liées par un ruban. Tranche lisse.

Argent. Forme octogonale. Grand diamètre, 32 millimètres (*Voir pl. fig. 9-10*).

§ 6. — Dispensaire général.

Il a été fondé en 1818. Frappés des dangers matériels et moraux qui résultent pour certains malades de leur séjour dans les hôpitaux, MM. les docteurs Terme et Gubian père, M. le curé Goulard cherchèrent à fonder une association analogue à celle qui fonctionnait déjà avec succès à Paris et à Marseille et qui avait pour objectif le traitement des malades pauvres à domicile. Leur appel fut entendu et l'institution soutenue par des souscriptions annuelles et des dons divers a secouru chaque année des milliers de personnes. Elle étend son action sur toute la ville et compte parmi ses médecins des titulaires, des suppléants et des consultants. Ces derniers font partie de l'administration et mettent à la disposition de leurs confrères plus jeunes les trésors de leur longue et glorieuse pratique. Les malades jouissent donc dans les cas graves ou obscurs du bénéfice gratuit de consultations données par les praticiens les plus éminents.

Voici le premier jeton frappé pour cette œuvre :

La parabole du bon Samaritain. Paysage au premier plan duquel un homme étendu sur le bord du chemin et dépouillé de ses vêtements est secouru par le Samaritain dont on voit le cheval à peu de distance. Dans le lointain, au bord de l'eau, une ville, sans doute Jéricho.

Exergue : VADE ET TV FAC SIMILITER | S·LVC·C·X·V·XXXVII (*Saint Luc, chapitre* x, *verset 37*).

Au-dessous et suivant le contour de la pièce : M·PENIN F· (*Martin Penin, fecit*). Grenetis.

℞. DISPENSAIRE | GÉNÉRAL DE LYON | FONDÉ EN | MDCCCXVIII en quatre lignes horizontales. Grenetis.

Tranche lisse, avec le nom du métal gravé en creux.

Cuivre et argent. Diamètre, 34 millimètres.

Musée de Lyon.

Le deuxième jeton laisse à désirer au point de vue du dessin, mais il traduit plus complètement la divine parabole que saint Luc nous a fait connaître.

Un homme blessé et dépouillé de ses vêtements est assis à terre, adossé à un arbre. Devant lui, le Samaritain agenouillé bande ses plaies; derrière l'arbre, se tient le cheval sur lequel le malade va être transporté. A gauche de ce groupe, on voit s'éloigner le lévite qui a passé devant ce malheureux sans lui porter secours; plus loin, suivant le même sentier, marche le prêtre qui, le premier, a manqué de compassion; tout au fond, l'hôtellerie où le Samaritain conduisit le blessé et paya la dépense.

Exergue : VADE ET TV FAC | SIMILITER | S·LVC·X·XXXVII en trois lignes horizontales. Au bas, vers le rebord de la pièce, d'un côté : L·PERRIN D·; de l'autre, L·PENIN F· (*L. Penin, fecit*).

Filet au pourtour.

Revers semblable à celui du jeton précédent.

Tranche lisse.

Argent et cuivre. Diamètre, 33 millimètres.

Musée de Lyon.

§ 7. — Société protectrice de l'Enfance.

Bien que cette Société soit, comme le Dispensaire, une institution de bienfaisance, elle est, comme celle-ci, latérale par tant de côtés à la médecine, que le lecteur nous excusera de publier sa médaille, si médiocre qu'en soit l'exécution. Il ne faut pas oublier que ce sont les médecins qui, les premiers, ont jeté le cri d'alarme et signalé avec autant d'indignation que de persévérance les effroyables hécatombes perpétrées par l'allaitement mercenaire. A Lyon, à l'aurore de la seconde Société de protection établie

en France, nous trouvons deux médecins : le docteur Barrier, qui en a été l'instigateur; le docteur Rodet, qui en a été un fondateur et le premier président. Enfin nos médecins ont été constamment mêlés à l'administration de cette œuvre et à l'inspection de ceux qu'elle surveille ou défend.

Lég. circ. à g. : LAISSEZ VENIR A MOI LES PETITS ENFANTS.

Filet au pourtour.

Le Christ nimbé, debout, à gauche. accueille et bénit des petits enfants.

Au-dessous, le nom du graveur STERN.

℞. Lég. circ. à g. : SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE.

Au-dessous : FONDÉE — EN 1866.

A l'exergue : LYON.

Champ demeuré lisse pour graver le nom du lauréat dans une couronne formée d'une branche d'olivier et de tiges de lis liées par un ruban.

Tranche lisse.

Argent. Diamètre, 37 millimètres.

§ 8. — Officiers de santé.

C'est la loi du 19 ventôse an XI (1802) qui a créé des officiers de santé, c'est-à-dire des médecins jouissant à peu près des mêmes prérogatives que les docteurs, sans avoir à présenter les mêmes conditions d'instruction littéraire et de savoir professionnel. Depuis la suppression, en 1792, des Universités, des Facultés, des Corporations, les guérisseurs de toutes sortes s'étaient rués sur les villes, les campagnes et les armées. Au commencement du siècle, on voulut mettre un peu d'ordre dans ce chaos, mais c'était difficile. Pour faire le moindre praticien, il faut du temps, des études, de l'argent; d'un autre côté, on ne voulait pas être injuste envers ceux qui avaient accompagné sur tant de champs de bataille nos armées victorieuses et qui avaient prodigué à nos soldats, comme aux citoyens, ce qu'ils avaient d'aptitude et de bonne volonté, remplaçant par le zèle la science qui leur faisait défaut. On décida, en conséquence : 1° que les anciens médecins agrégés aux Collèges de médecine et de chirurgie seraient maintenus dans leurs droits et titres de docteurs; 2° que ce titre

serait à l'avenir conféré à ceux qui passeraient des examens satisfaisants devant une des six écoles établies dans le pays; 3° que l'on pourrait accorder le titre d'officier de santé à ceux qui passeraient des examens moins étendus au point de vue des études littéraires et scientifiques, devant deux docteurs et un professeur nommés à cet effet. Le candidat devait justifier d'un stage de six ans chez un docteur, de cinq ans dans les hôpitaux ou de trois ans dans une des écoles établies.

Par dérogation à ces conditions, les préfets furent autorisés à délivrer sans examens un certificat qui tenait lieu de diplôme à ceux qui, depuis trois ans, exerçaient la médecine. Il y eut donc, dans le principe, deux catégories d'officiers de santé : ceux qui avaient passé des examens et ceux qui en avaient été exemptés. C'est sans doute à la première de ces classes qu'appartenait L. Porcheron, car il a eu soin de rappeler sur son cachet qu'il devait son titre à la loi et non à la faveur.



Légende ovalaire à gauche : OFFICIER·DE·SANTE·AUTORISE·PAR·LA·LOI (point, étoile, trois points) ; entre deux filets. Grenetis extérieur.

Dans le champ, les lettres L P entrelacées, entourées de deux serpents onduleux dont les extrémités entortillées sont armées d'un dard.

Sceau de cuivre ovale. Diamètre, 40 et 30 millimètres et demi.

Musée de Lyon.

§ 9. — Sociétés de pharmacie.

La pharmacie rentre de droit dans notre étude, puisqu'elle est une branche de l'art de guérir. Pendant le Moyen-Age et jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle les apothicaires firent corporation avec les m[es] épiciers. Un jeton, frappé à Paris en 1710, témoigne de la parfaite égalité des deux professions. Il porte à l'exergue, d'un côté : MARC[DS] APOTHICAIRES | EPICIERS | 1710 | en 3 lignes ; de l'autre, comme pour éviter toute difficulté de préséance : MARC[DS] EPICIERS ET | APOTHICAIRES· | 1710.

A Lyon, les deux professions paraissent être restées assez longtemps confondues, car, sur la liste des maîtres de métiers, commençant en 1352, on voit de suite figurer la qualification d'épicier, tandis que celle d'apothicaire apparaît seulement en 1574 et reste alors distincte de la précédente.

Nous trouvons dans l'ouvrage de Dagier qu'en 1531 les *épiciers et apothicaires* se chargèrent du service pharmaceutique du grand Hôtel-Dieu.

Ils ne paraissent pas s'être tenus longtemps renfermés dans leurs attributions, car, en 1552, les médecins de cet hôpital réclament des administrateurs que les *apothicaires ne puissent soigner les malades*. En 1577, nouvelles contestations. En 1619, les apothicaires élevèrent des prétentions bien plus hautes et ils faillirent réussir; ils obtinrent un instant le droit de destituer les chirurgiens.

A cette époque, la polypharmacie régnait en souveraine ; les compositions galéniques étaient des plus complexes et il n'était pas prudent d'élever des doutes sur la qualité et la quantité des ingrédients qu'elles devaient contenir, témoin le médecin Pons, qui, en 1632, fut poursuivi comme calomniateur pour avoir avancé qu'on n'avait pas mis de *storax* dans la thériaque de l'Hôtel-Dieu, préparation célèbre qui se faisait en présence des délégués du Collège de médecine et des maîtres apothicaires.

Le stage dans les hôpitaux était, alors comme aujourd'hui, une école recherchée et qui faisait obtenir quelques faveurs. Ainsi, à partir de 1610 les élèves, choisis par les recteurs et qui avaient servi pendant six années à l'Hôtel-Dieu, devenaient maîtres de droit après un seul examen passé en

présence d'un médecin et d'un maître apothicaire. En 1630, ils obtinrent, sur leur demande, la permission de se réunir dans la chambre réservée aux maîtres pour élire un supérieur ecclésiastique qui réglât leur conduite et même leurs études; mais en 1690, cette conduite ayant laissé à désirer, ils furent remplacés par des sœurs.

Les apothicaires et les épiciers faisaient à Lyon partie de la confrérie de Sainte-Madeleine. Les deux professions se séparèrent en 1777 et sur un jeton, frappé l'année suivante à Paris, on constate que le nom d'apothicaire a disparu et que leur Collège porte le nom de COLLÈGE DE PHARMACIE.

En même temps il était défendu aux maisons religieuses de vendre des remèdes au public.

La loi du 18 août 1792 en supprimant les maîtrises maintint les lois et règlements relatifs aux pharmaciens. Les candidats à ce titre devaient subir six examens dont deux publics et être interrogés par tous les pharmaciens munis de leur titre de réception et par deux médecins, membres et députés de l'ancien Collège de médecine.

Nos apothicaires lyonnais ont laissé aux archéologues quelques monuments qui ne manquent point d'intérêt.

Les Archives de la Ville possèdent un important manuscrit du XVIe siècle, contenant la description des droits à établir sur diverses substances employées par les apothicaires, droguistes et épiciers. C'est un petit in-folio d'environ 23 centimètres de large sur 30 de hauteur. Il renferme deux miniatures peintes avec finesse. La première porte les armes de France et au-dessous celles de Lyon; la seconde montre l'assemblée des conseillers et des marchands adoptant l'établissement des impôts tels qu'ils les ont formulés. Tout autour, dans le cadre, court une banderolle sur laquelle on lit : LES ORDONNANCES DE LA VILLE DE LION BAILLÉES PAR MESSIEURS LES CONCEILLIERS GUILLAUME (L A V liés) GAUTHERET (HE liés) MARCHAT APOTHICAIRE DE LA DICTE VILLE. Les premières lignes du texte nous apprennent qu'il a été rédigé en 1519.

Citons encore d'anciens mortiers de bronze et de remarquables produits céramiques du XVIIIe siècle que l'on rencontre dans quelques officines et spécialement dans les pharmacies des hôpitaux.

A partir de la loi du 21 germinal an XII, il y eut en France six écoles de médecine et de pharmacie et dans chaque département un jury médical composé de médecins et de pharmaciens-adjoints. On exigeait des élèves huit ans de stage chez un maître ou bien trois ans de stage et trois ans de cours. Le nombre des examens fut fixé à trois. Notre Ville ne fut pas, malgré son importance, au nombre des privilégiées. Son école secondaire ne fut établie qu'en 1821.

Au commencement de 1806, les pharmaciens de Lyon s'adressèrent au préfet du Rhône et demandèrent qu'on leur accordât le droit de se réunir pour discuter les questions scientifiques relatives à leur profession. M. d'Herbouville les engagea à rédiger un règlement et appuya leur demande qui fut accordée le 23 août de la même année. Cette date est rappelée sur le jeton de la Société de pharmacie qui témoigna de sa gratitude en plaçant au droit de la pièce l'effigie du souverain.

Lég. circ. à g : NAPOLEON — LE GRAND· Grenetis.

Buste lauré de l'Empereur, à droite.

Dans la tranche de l'épaule : MERCIE A LYON.

℟ Lég. circ. à g. : SOCIETE DE PHARMACIE DE LYON. Grenetis.

Minerve en Terme, à gauche, tient une lance de la main gauche et de l'autre présente à manger à un serpent enroulé autour d'un olivier; entre eux, un vase porté sur un socle et contenant un aloès; derrière la déesse un pied de *Verbascum album*.

Exergue : MDCCC VI.

Tranche cannelée.

Argent et cuivre. Diamètre, 30 millimètres.

Tranche lisse.

Exemplaires d'essai en argent et en cuivre; diamètre, 33 millimètres.

Musée de Lyon (*Voir pl. fig. 13-14*).

Après la chute du premier Empire, les pharmaciens choisirent pour le droit de leur jeton une effigie mieux abritée contre les révolutions futures et qui rappelle le médecin de l'antiquité le plus versé dans l'art de composer les remèdes.

Lég. circ. à g. : CLAUDE — GALIEN. Grenetis.

Buste nu, chauve et barbu de Galien, à droite.

Au-dessous : CHAVANNE F.

℞ Semblable à celui du jeton précédent. (*Voir pl. fig. 15*).

Musée de Lyon.

La Société de pharmacie a publié un grand nombre de travaux et elle encourage par des récompenses annuelles l'ardeur scientifique des élèves.

§ 10. — SOCIÉTÉ DES PHARMACIENS DE L'EST.

En 1847, les intérêts de la profession s'étendaient bien au-delà des limites de la commune et il importait à ses membres de donner à leurs efforts une extension plus grande. Les pharmaciens de Vienne ouvrirent la voie et fondèrent la SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET D'ÉMULATION DES PHARMACIENS DE L'EST. Elle fut transférée à Lyon en 1855. Cette Société a publié un assez grand nombre de comptes rendus relatifs aux intérêts professionnels et quelques travaux scientifiques dus pour la plupart à la plume claire et savante de M. Ferrand. Elle a provoqué l'établissement de congrès nationaux et pourra revendiquer l'honneur d'avoir préparé la fusion de tous les pharmaciens de France dans l'association générale formée à Paris. Voici la description de son jeton.

Lég. circ. à g. : CONCORDIA RES PARVÆ CRESCVNT. Filet au pourtour.

Ruche entourée d'abeilles; à droite et à gauche, des instruments propres à la pharmacie et à la chimie.

Au-dessous, suivant le rebord de la pièce, le nom du graveur : BORREL.

℞ (Rose) Lég. circ. à g. entre un grenetis et un filet : SOCIETE D'EMULATION ET DE PREVOYANCE DES PHARMACIENS DE L'EST.

Champ : FONDEE | A | VIENNE (ISERE) 1847 | TRANSFEREE | A LYON | 1855, en huit lignes horizontales.

Tranche lisse avec le mot ARGENT gravé en creux.

Argent. Diamètre, 29 millimètres.

Musée de Lyon.

CHAPITRE TROISIÈME

Hôpitaux. Leurs armoiries.

Nous serions justement taxés d'ingratitude si nous omettions de parler de nos Hôpitaux dont on peut dire sans exagération qu'ils ont fait la chirurgie et la médecine lyonnaises. En effet, leurs annales témoignent fréquemment de la sollicitude des recteurs-administrateurs pour ces deux intérêts solidaires : le soulagement des malades et les progrès de la science médicale. Ainsi, en 1586, on les voit traiter avec un praticien renommé, Nicolas Damour, pour toutes les opérations importantes. Afin d'assurer le service en temps de calamité publique, ils obtiennent par lettres patentes de Louis XIII des avantages considérables pour les compagnons chirurgiens à condition que ceux-ci soigneront gratuitement les malades en temps de peste ou de contagion. En 1632, ils agréent la demande des délégués du Collège de chirurgie qui sollicitaient une chambre à l'Hôtel-Dieu pour traiter commodément de leur art. Ceux-ci, en échange promettent d'être utiles aux pauvres en temps d'épidémie. Mais la mesure qui a le mieux établi la grandeur de la chirurgie lyonnaise fut l'établissement en 1788 du concours public. Le jeune chirurgien encore élève, choisi par les recteurs après avoir subi ses épreuves devant les médecins de la maison et les chirurgiens de la Ville, était envoyé pendant deux ans à Paris pour se perfectionner dans son art. Il était ensuite attaché pendant trois ans au chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Alors seulement il était agréé maître après les examens d'usage.

Le premier concours médical eut lieu en 1811. Depuis le commencement du siècle surtout on voit les recteurs-administrateurs appeler à eux par le concours et par divers avantages l'élite de la jeunesse studieuse ; ils ouvrent plus largement aux élèves les ressources variées qu'offre à l'ins-

truction clinique le grand nombre des malades; ils exécutent dans la mesure du possible les améliorations réclamées par le corps médical, enfin ils usent de leur influence auprès des pouvoirs publics pour assurer aux étudiants un enseignement médical régulier et plus complet que celui qu'ils avaient pu donner jusqu'alors. C'est en 1821, que sur le vœu de l'administration hospitalière, le Conseil royal de l'instruction publique établit à Lyon une école secondaire de médecine transformée aujourd'hui en Faculté. Bien que cette école relevât de l'Etat, son administration eut avec celle des Hôpitaux de nombreux points de contact. Le chirurgien-major était de droit professeur de clinique. En 1828, les élèves prenaient encore leurs inscriptions au Secrétariat de l'Hôtel-Dieu, et quelques-uns de nos anciens maîtres se rappellent le temps où les dissections se pratiquaient à l'hôpital dans une chambre transformée aujourd'hui en grenier et voisine de la salle actuelle de clinique médicale.

Un mot donc sur ces établissements qui ont laissé avec une instruction solide de chers souvenirs à tout ce qui pratique à Lyon l'art de guérir et qui relèvent de notre étude soit par les travaux archéologiques qu'ils ont inspirés soit par leurs armoiries dont les émaux soulèvent une intéressante discussion.

En 542, sur la demande de l'évêque Sacerdos, le roi Childelbert I[er], fils de Clovis, et sa femme la reine Ultrogothe, fondèrent dans notre Ville le premier hôpital établi en France et peut-être en Europe. Notre savant archiviste, M. Gnigue a établi sur des probabilités équivalant presque à la certitude que ce premier refuge destiné aux malades et aux voyageurs fut bâti sur la rive droite de la Saône, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la place de l'Ancienne Douane. Les titres de fondation ont été perdus mais ils sont rappelés dans le 15[e] Canon du 5[e] Concile d'Orléans, en 549. En 1503, le bâtiment abandonné depuis longtemps fut vendu, démoli et son prix versé entre les mains des recteurs de l'hôpital de *Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône* qui avait été fondé à la fin du XII siècle, vers 1180, presque en même temps qu'étaient commencés les travaux de construction du pont.

Administré dans l'origine (1180-1309) par les *Frères pontifes*, puis par les religieux de Haute-Combe, l'hôpital de Notre-Dame-de-Pitié passa en 1314 entre les mains des religieux de la Chassagne qui, écrasés comme leurs prédécesseurs sous la charge qu'ils avaient acceptée, la transmirent aux Consuls en 1478. Ceux-ci prirent le titre de *Recteurs-administrateurs du grand Hôtel-Dieu et de Saint-Laurent-des-Vignes*. En 1583, ils remirent la direction des Hôpitaux à six bourgeois et marchands, origine de l'administration actuelle. Les servantes des pauvres étaient à ce moment des filles repenties, désireuses d'effacer par le dévouement les fautes de leur passé. Depuis, on a exigé pour leur admission des antécédents irréprochables. On leur donne depuis 1690 le nom de *sœurs* bien que l'administration, craignant peut-être l'ingérence du clergé dans ses affaires, se soit dès 1598 constamment opposé à leur affiliation à un ordre religieux quelconque. Bien plus, on a vu parfois aux siècles passés des servantes des pauvres quitter la maison pour se marier et recevoir des recteurs une petite dot en récompense de leurs services. C'est en 1668 qu'on leur a donné la croix d'argent, témoignage à la fois de la protection administrative et de leur longue abnégation.

L'hospice de la Charité doit son origine à la générosité dont firent preuve les habitants de Lyon pendant la terrible famine de 1531. Lorsque les secours furent suspendus et qu'on arrêta le compte des dépenses, on trouva un reliquat de 396 livres, 2 sols, 6 deniers. Tous ceux qui avaient concouru au soulagement des affamés, officiers du roi, échevins, notables, bourgeois, étrangers allemands, florentins, gênois, lucquois, milanais, furent convoqués au couvent de Saint-Bonaventure et là ils décidèrent à l'unanimité d'employer cet argent à la fondation d'un établissement permanent destiné dans leur pensée à secourir les enfants, les voyageurs et à éteindre, s'il était possible, la mendicité. Cette fondation prit le nom d'Aumône générale. Depuis cette époque (1534) ses ressources et ses charges se sont considérablement accrues et elle est aujourd'hui l'hospice de la Charité.

Après ce rapide historique arrivons à l'examen des armoiries de nos Hôpitaux.

Quand, au siècle dernier, éclata la Révolution, elles furent supprimées et

remplacées sur les feuilles administratives par l'image d'une Liberté armée d'un faisceau, coiffée ou munie d'un bonnet phrygien et entourée de légendes dans le genre de celles-ci que nous copions d'après les timbres du temps : *Hospice général des malades de Lyon. — Hospices civils, canton de Lyon. — Hospice général des malades de Commune-Affranchie.* En 1814, on résolut de les rétablir et le peintre Revoil, directeur de l'Ecole des beaux arts fut chargé de ce soin. Voici comment il les blasonna : *Ecartelé au 1er et au 4e, de gueules au Lion d'argent, au chef cousu d'azur à trois fleurs de lis d'or*; qui est de la ville de Lyon; au 2e, *d'azur à la Vierge de Pitié d'argent*, qui est du grand Hôtel-Dieu; au 3e, *de sable à la Charité d'or*, qui est de l'hospice de la Charité; *le tout timbré de la couronne de baron.* Pour supports, *deux palmes au naturel liées à la pointe par une bandelette de sable d'où pend la croix pommetée d'argent*, décoration des sœurs titrées.

Revoil fut prié de faire deux écussons coloriés qui devaient être conservés dans les Archives des Hôpitaux.

C'est sur ces données que l'administration fit frapper en 1845 la médaille suivante :

Lég. circ. à g. CHILDEBERT ET ULTROGOTHE FONDATEURS.
Filet au pourtour.

Bustes accolés, à gauche, des deux souverains. Le roi cuirassé, drapé, porte la couronne, il a de longs cheveux et toute la barbe; son manteau est noué par une fibule sur son épaule gauche. La reine est couronnée; son visage et son cou sont entourés d'un voile. Dans la tranche de l'épaule, la désignation du graveur L· SCHMITT·F·

Au-dessous, entre deux roses, en chiffres romains, DXLII date de la fondation de l'Hôtel-Dieu.

℟ Lég. circ. à g. CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION DES HOPITAUX CIVILS DE LYON.

Filet au pourtour.

Ecusson carré, écartelé aux 1er et 4e, de la ville de Lyon; au 2e, de l'Hôtel-Dieu; au 3e de la Charité. Il est placé sur un cartouche sommé d'une couronne de baron et cerné de deux palmes que lie un ruban et auxquelles est suspendue une croix pommetée.

Au-dessous : 1845

Tranche lisse.

Bronze. Diamètre, 56 millimètres.

Le même type en jeton d'argent de 34 millimètres de diamètre.

Musée de Lyon.

Notons qu'ici dans les armes de la Ville le lion est armé d'un glaive, concession faite par Louis XVIII; le chef est supprimé.

On a suivi les mêmes errements à propos des écussons peints dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu ou sculptés sur le bâtiment de l'Hôtel des ventes, place de l'Hôpital.

Il y a quelques années, l'administration a remplacé le jeton décrit ci-dessus par le suivant :

Lég. circ. à g. CHILDEBERT — ULTROGOTHE.

Bustes accolés, à droite des deux souverains. Le roi représente le type franc avec ses longs cheveux, son menton rasé et ses grandes moustaches; il porte un diadème orné de deux rangs de perles; une fibule fixe sa tunique sur l'épaule droite. La reine a la tête nue.

Au-dessous, le nom du graveur DANTZELL.

℟ Lég. circ. à g. CONSEIL GENERAL D'ADMINISTRATION DES HOPITAUX CIVILS DE LYON.

Ecusson échancré sur les côtés, écartelé au 1er et 4e, de la ville de Lyon; au 2e, de l'Hôtel-Dieu; au 3e, de la Charité; il est surmonté d'une couronne de baron et accosté de deux banderolles portant l'une, la date de la fondation de l'Hôtel-Dieu, 542; l'autre, la date de la fondation de l'hospice de la Charité, 1534.

Tranche lisse.

Argent. Diamètre, 35 millimètres.

Musée de Lyon.

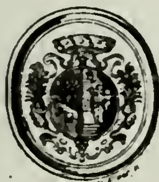
En comparant ces deux jetons nous constatons une divergence importante. Sur le dernier, l'écusson de l'Hôtel-Dieu n'est plus d'azur, il est de sable.

Si le fait importe peu au point de vue des soins à donner aux malades, il n'en est plus de même à celui de l'archéologie. Sans doute, à la fin du

XVIII[e] siècle les lois de l'art héraldique n'étaient pas observées avec une grande rigueur; elles furent oubliées pendant la première République et de nos jours le nombre de personnes qui y attachent quelque intérêt s'est bien restreint. On conviendra pourtant que lorsqu'on veut établir ou rétablir un blason il est préférable de le faire correctement. Or les recherches que nous avons faites pour savoir si la modification citée plus haut est justifiée, nous ont incliné à croire qu'en 1814 on n'avait pas pris un bien grand souci de la tradition. Cette indifférence paraît avoir préoccupé le savant auteur de l'Armorial du lyonnais qui malgré les peintures de Revoil, malgré la médaille frappée en 1845, passe sous silence les armes de l'Hôtel-Dieu et ne se prononce pas sur la couleur des émaux dans l'écusson de l'hospice de la Charité.

Nous avons pensé que pour résoudre la question avec certitude il fallait remonter aux documents antérieurs à 1789 et s'appuyer sur eux. C'est ce que nous avons fait.

M. Dissard a bien voulu nous communiquer deux pièces qui appartiennent au Musée de Lyon et jettent quelque lumière sur la difficulté qui nous occupe. La première est un sceau dont voici la description et le dessin :



Ecusson parti aux armes de Lyon et de la Charité. Il est placé sur un cartouche orné de deux palmes et surmonté d'une couronne de baron.

Cuivre jaune. Sceau ovale. Diamètre 30 et 33 millimètres.

Les ornements qui l'accompagnent indiquent qu'il est antérieur à la Révolution et se rapportent au commencement du règne de Louis XV.

L'intérêt de cette pièce consiste en ce que les émaux y sont tracés. Sur le parti de Lyon les rayures verticales indiquent très nettement le champ de gueules et l'azur du chef est affirmé par les traits horizontaux. Le second parti nous montre la Charité assise de face, tenant un enfant à sa gauche; on en voit un autre plus petit à sa droite. Dans le champ, on remarque une flamme et quelques pointillés annonçant que le fond est d'or.

Ainsi d'après ce petit monument authentique et antérieur à 1789 on peut affirmer que le fond de l'écusson de la Charité est d'or; par conséquent la Charité doit être de couleur car, sauf de très rares exceptions, on ne met pas métal sur métal.

Le second objet dont nous allons parler confirme et complète les indications fournies par le premier. C'est une boite en bois, haute de 25 centimètres, ayant la forme d'un cône tronqué dont les diamètres extrêmes sont de 173 et 116 millimètres. Elle est munie d'une armature en fer large de 3 centimètres qui garnit toute sa hauteur, passe sur le couvercle en permettant, au moyen d'une charnière, de l'ouvrir et s'arrête au tiers supérieur du côté opposé où son extrémité s'adapte à une serrure. Sur la surface courbe sont peintes les armes de la Charité et pour qu'on ne les méconnaisse point une inscription en deux lignes placées l'une en haut, l'autre en bas, porte ces mots : TRONC DE L AVMONE|GENERALLE.

L'écusson est parti de la Ville et de la Charité. Pour le premier le fond est de gueules; le lion d'argent; le chef d'azur et les trois fleurs de lis d'or; pour le second la Charité est représentée au naturel, vêtue de gueules et d'azur avec un tablier d'argent; elle a près d'elle trois enfants nus de carnation l'un sur le bras droit, l'autre à gauche, le troisième plus grand, debout, à gauche.

Toutes ces couleurs sont parfaitement conservées. Celle du fond est altérée mais elle n'est assurément pas de sable; sa teinte est violacée et ne saurait avoir été que d'*or* ou d'*argent*, la Charité étant de *couleur*.

Nous pensons donc qu'en réunissant les indications fournies par le sceau et le tronc de l'aumône générale, deux pièces anciennes et authentiques, on doit, en se conformant à la tradition, blasonner ainsi les armes de la Charité :

D'or à une Charité au naturel vêtue de gueules et d'azur, avec un tablier d'argent, accompagnée de trois enfants nus de carnation et ayant au-dessus d'elle une flamme de gueules.

La vérité de cette assertion nous a été confirmée par l'examen d'un livre dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. Perret de la Menue. Il a pour titre : *Statuts et Réglements de l'hôpital général de la Charité et Aumône générale de Lyon. Imprimerie Aymé Delaroche MDCCXLII.* Sur cette première page, imprimée en 1742 on voit un écusson parti de Lyon et de la Charité. La Charité est assise de face, entourée d'enfants; un chien à ses pieds. Dans le champ, une flamme. Le fond est couvert *non de traits mais de points serrés* qui le garnissent entièrement et témoignent indubitablement qu'on le regardait comme devant être d'OR.

On peut faire la même observation sur le *Catalogue des noms de messieurs les Recteurs et Administrateurs de l'hôpital général de la Charité et Aumône générale de Lyon MDCCXLII.*

Quant aux armes de l'Hôtel-Dieu elles ne sont point de sable comme l'indique le deuxième jeton gravé par Dantzell. Elles sont bien d'azur à une Pitié d'argent. Le fait nous est attesté par un document que nous avons entre les mains et qui date de 1785. C'est un reçu donné par les trésoriers de l'*hôpital général de Notre-Dame de Pitié du pont du Rhône et grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon et de l'hôpital général de la Charité et Aumône générale de ladite Ville.* En haut de la page sont imprimés deux écussons portant les armes des deux Hôpitaux : chacun d'eux est parti de la ville de Lyon. Les émaux sont parfaitement indiqués sur l'écusson de l'Hôtel-Dieu. Lyon porte de gueules au lion d'argent, au chef cousu de France; l'Hôtel-Dieu porte d'azur à une Pitié d'argent. Cette pièce porte la signature de Jean-Marie Degraix qui fut échevin en 1789 et celle de J. Gnyèvre.

On voit de plus, par l'examen des deux dessins que c'est l'hospice seul de la Charité qui porte la couronne de baron à cause du fief de Saint-Trivier qui lui avait été donné par David Cleberger, fils de Jean Cleberger plus connu dans notre ville sous le nom d'*Homme de la roche.*

En résumé, nous croyons avoir établi sur des documents d'une réelle valeur le blason de nos deux plus anciens Hospices, et nous donnerons en ces termes sa formule ancienne :

Ecartelé au 1er et au 4e de la ville de Lyon; au 2e d'azur à la Vierge de Pitié d'argent, qui est du grand Hôtel-Dieu; *au 3e d'or à une Charité au naturel vêtue de gueules et d'azur avec un tablier d'argent, accompagnée de trois enfants nus de carnation et ayant au-dessus d'elle une flamme de gueules.*

Il serait donc à désirer, dans l'intérêt de la science héraldique que l'administration des Hôpitaux fit frapper ses jetons avec le fond d'azur au lieu du fond de sable sur l'écusson de l'Hôtel-Dieu et que sur celui de la Charité elle fit modifier les émaux dans le sens que nous avons indiqué en y ajoutant une flamme; accessoire que l'on rencontre d'ailleurs sur plusieurs cachets anciens de cet hospice.

Nous n'avons pas à parler des autres Hôpitaux de notre Ville parce qu'ils ne nous ont laissé aucun souvenir archéologique intéressant la médecine lyonnaise. Le double écusson qu'on voit à la façade de l'Antiquaille appartient aux familles Sala et Buatier; ceux qui sont placés au-dessus de la porte principale de l'hospice des Chazeaux portent les armes de Mandelot, ancien gouverneur de Lyon, qui avait là son habitation et celles de sa femme, Eléonore Robertet. Les armoiries peintes dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu n'ont également aucun rapport avec la médecine.



CHAPITRE QUATRIÈME

Monuments relatifs aux épidémies.

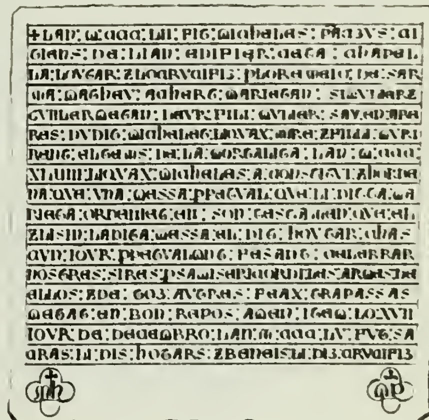
Dans l'histoire médicale d'une ville on ne saurait passer sous silence les épidémies qui l'ont ravagée. C'est la peste qui pendant tout le Moyen-Age et jusqu'au milieu du XVIIe siècle a le plus éprouvé notre Cité, et y a exercé parfois de terribles ravages. Ainsi, en 1628, elle enleva, d'après les évaluations les plus modérées, près de trente mille personnes. Les monuments qui rappellent ces calamités sont peu nombreux. Tous les lyonnais connaissent la belle verrière exécutée par M. Bégule et représentant le vœu fait par les échevins à l'occasion de l'épidémie de 1644. Elle est placée dans l'ancienne chapelle de Fourvière, à l'endroit même où le Corps consulaire mit solennellement la Ville sous la protection de la Vierge. Quelques personnes se souviennent aussi d'avoir vu sur l'ancien *Pont de pierre* une chapelle érigée pendant la contagion de 1628 et dont les débris se retrouvent actuellement au bas de la montée du Chemin-Neuf.

Les inscriptions funéraires ou votives relatives à la peste ont, pour la plupart, été employées à des constructions diverses ou sont demeurées enfouies. Nous pouvons cependant en reproduire quelques-unes qui du XIVe au XVIIe siècle témoignent de l'existence de la maladie et de misères aujourd'hui disparues. Nous compléterons ce sujet en faisant connaître le cachet de LA SANTÉ et une médaille attribuée à Paracelse contre la peste.

§ 1er. — PESTE DE 1348.

Voici d'abord (*planche ci-contre*) une première inscription qui rappelle l'épidémie de 1348.

Traduction : *L'an mil trois cent cinquante-deux Michel Pacsus citoyen*



de Lyon a fait édifier cette chapelle, l'autel et le crucifix pour le remède de son âme, de celles de Mathieu Achert, de Mariette sa femme et de Guillermette leur fille femme ci-devant dudit Michel, lesquelles mère et fille moururent au temps de la mortalité, l'an mil trois cent quarante-huit. Lequel Michel a constitué et ordonné qu'une messe perpétuelle que ladite Mariette avait ordonnée en son testament que lui et les siens fissent célébrer audit autel chaque jour perpétuellement. Que Notre Seigneur, par sa miséricorde, mette en bon repos leurs âmes et celles de tous les autres fidèles trépassés, amen. Item, le XVIIe jour de décembre l'an 1355 ledit autel a été consacré et ledit crucifix a été béni.

MH MP

Cette inscription, de bonne conservation, est gravée sur une pierre en calcaire oolithique de Tournus, de 0m76 de hauteur sur 0m85 de largeur et 0m05 d'épaisseur.

Elle a dix-sept lignes séparées entre elles par un trait continu en creux. Les mots sont séparés par deux points; les lettres, qui se rapprochent du gothique, ont vingt millimètres de hauteur.

En bas, sont les monogrammes de la fondatrice et de l'exécuteur testamentaire, chacun dans un quadrilobe; entre eux, une croix.

Ce monument a été donné à la Ville par M. Dutilleul qui le possédait dans une maison sise au-dessus de l'ancien Jardin des plantes; il est actuellement déposé au Musée de Lyon, portique — XVII.

Il a pour nous un double intérêt : celui de rappeler une épidémie et celui de nous renseigner sur le langage que parlaient nos pères au XIVe siècle; sorte de latin dégénéré se rapprochant du patois actuel des montagnes qui séparent la Saône de la Loire.

§ 2. — PESTE DE 1585.

D · O · M
· P · M ·
ISABELLÆ AVBRIÆ PIISS·ET OPT
FŒMINÆ ET FŒLICIS REYNERII
QVONDAM CONIVGIS CASTISS
INGENTI CLADE QVÆ LVGDVNI
ANNO SVPERIORE GRASSATA
EST AD·IIII·CAL·SEPT·E
MEDIO SVBLATÆ ATQVE IN
HOC COMMVNI PESTE
AFFECTORVM CÆMETERIO
CONDITÆ : SEDATA LVE
CLEMENTISS·MATRI PARĒTANS
FELIX REYNERIVS FILIVS·
ANNO DOMINI·M·V·L XXX
VI·DIE·XXVIII·AVGVSTI·
DISCE MORI
REQVIESCAT IN PACE·

A Dieu très bon, très grand.
A la perpétuelle mémoire
d'Isabelle Aubry, femme très pieuse et très bonne, autrefois l'épouse de Félix Reynier, enlevée d'au milieu de nous par l'immense désastre qui l'année dernière a sévi cruellement sur Lyon vers le quatrième jour des calendes de septembre et renfermée dans ce cimetière commun à ceux qui ont été atteints de la peste. La maladie contagieuse ayant cessé, Félix Reynier, le fils, a rendu les derniers devoirs à son excellente mère, l'an du Seigneur 1586, le 28ᵉ jour d'août.
Apprends à mourir. Qu'elle repose en paix.

Cette pierre tombale en calcaire noirâtre de Saint-Fortunat (Rhône) a 2 mètres, 10 de hauteur; 0ᵐ87 de largeur et 0ᵐ16 d'épaisseur. L'inscription, d'une bonne conservation, a dix-huit lignes. Les lettres des deux premières ont 80 millimètres de haut et les autres 42, sauf les deux dernières qui sont un peu plus grandes. Entre la 16ᵉ et la 17ᵉ ligne on a reproduit le blason de la famille Reynier. Entre les mots DISCE et MORI sont gravés une tête de mort et deux fémurs en croix. L'inscription est encadrée dans une bordure d'entre-lacs.

Elle a été découverte en 1856 à Lyon, à la Quarantaine, vis à vis le pont d'Ainay, pendant les travaux exécutés par le génie militaire qui l'a donné à la Ville. C'est là, en effet, que l'on enterrait les pestiférés et c'est le seul monument rendu par ce cimetière qui n'a pu suffire aux victimes de l'épidémie et qui était placé au-dessous de la chapelle de Saint-Roch et près de l'hospice de Saint-Laurent-des-Vignes, fondé par le riche Gadagne pour recevoir les malheureux atteints de la contagion.

Musée de Lyon. Portique XXXVIII.

§ 3. — PESTE DE 1628.

A LA GLOIRE DE DIEU,
DAME ESTIENNETTE NALOT A FAICT ESLEVER CETTE CROIX
HONORANT LA MEMOIRE DU Sʳ JEHAN PRUDOMME, SON MARY
DUQUEL LES OS REPOSENT SOUBS ICELLE,
QUI DECEDA EN CE LIEU DE LA MALADIE CONTAGIEUSE
LE 7ᵉ OCTOBRE 1628-1629

(*Inscription de Fontanières, commune de Sainte-Foy-les-Lyon*).

§ 4.

La peste de 1628 s'arrêta à la Grande-Côte, autrefois montée Saint-Sébastien, un peu au-dessus de la rue Neyret, au niveau d'une petite

maison sur la façade de laquelle on a vu longtemps une statuette de la Vierge, avec cette inscription cachée aujourd'hui par la devanture d'un magasin :

EJUS PRÆSIDIO NON ULTRA PESTIS. 1628.

§ 5. — Peste de 1643.

D O M
ET PARTHENIÆ PARENTI, SVÆ LIBERATRICI
SODALITIVM REGIVM CONFALONIS
CONCEPTVM, PESTE LABORANTE LVGDVNO
VOTVM
LVBENTIBVS ET PVBLICÆ CALAMITATI OPITVLANTIBVS
COSS + VIGILANTISS‡
PIE SICVT ET LIBERE PERSOLVIT REPARATÆ SALUTIS
ANNO CIↃ ICC XLV +
DVM PERPETVO VOTO MANCIPATVM CVRAT
SACRVM CELEBRARI, IN ÆDE
DIVO ROCHO PROTECTORI DICATA‡
PRIMA DIE LVNÆ CVIVSLIBET
MENSIS +

Hauteur, 0^m575; largeur, 1^m085. Il y a, à la 9ᵉ ligne, une erreur matérielle qu'il importe de signaler : Après le chiffre CIↃ, le graveur, au lieu d'écrire IↃ qui veut dire cinq cents, a mis IC qui ne signifie rien.

A Dieu très bon, très grand et à la Vierge Mère sa libératrice la société royale du Confalon a fait un vœu pendant que la peste sévissait à Lyon et que, dans cette calamité publique, les très vigilants consuls prodiguaient leur dévouement et leur secours et elle s'en est acquittée avec autant de piété que d'empressement en 1645, année qui vit renaître la santé, en ayant soin de faire, par un vœu perpétuel et accompli suivant les règles, célébrer le saint Sacrifice dans l'édifice dédié à Saint-Roch protecteur, le premier lundi de chaque mois.

Cette inscription a été trouvée au bas de la montée de Choulans dans le clos de M. Vengel et donnée par lui au Musée en 1860. Elle est placée sous le portique X. Malheureusement sa pierre est l'objet d'une altération qui l'envahit graduellement et rendra plus tard sa lecture incertaine. Aussi le savant et zélé conservateur du Musée épigraphique, M. Dissard. a-t-il relevé cette intéressante inscription avec le plus grand soin.

Elle provient sans doute de la chapelle élevée à Saint-Roch qu'on invoquait plus particulièrement dans ces sortes de calamités et elle détermine le but de sa fondation. Cet édifice était situé près de l'emplacement de l'ancienne église des Machabées sur le point élevé qui domine la Quarantaine.

La confrérie laïque des pénitents de Notre-Dame du Confalon était la plus ancienne et la plus riche de Lyon. Elle tirait son nom de la magnifique bannière (Confalon) de la Vierge qu'elle portait aux processions. Fondée à Lyon vers 1274 par Jean de Fidenza, plus connu dans notre ville sous le nom de Saint-Bonaventure, elle fut décorée par Henri III qui s'y fit recevoir du titre de *Compagnie royale*. La chapelle renfermait des chef-d'œuvres de sculpture et de peinture ; elle fut dévastée pendant la Révolution, puis détruite. C'est sur son emplacement et sur celui de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre qu'on a élevé en 1811 la halle aux grains transformée aujourd'hui en Mont-de-Piété.

§ 6. — La Santé.

Dès que la peste menaçait la Ville, le consulat désignait un certain nombre de citoyens chargés, sous son autorité, de lui prêter leur concours pour tout ce qui concernait l'épidémie. Leur réunion constituait LA SANTÉ. Ces hommes dévoués sollicitaient et recueillaient les dons, les distribuaient, prenaient les mesures d'ordre et de police sanitaire, gouvernaient l'hôpital et les baraques de Saint-Laurent-des-Vignes destinés à recevoir et à isoler les malades atteints de la contagion; ils ordonnaient et justifiaient les

dépenses. Leur confrérie, établie le 1er octobre 1628, siégeait à l'église de la Croix-de-Colle (les Minimes).

C'est dans les volumineux dossiers de LA SANTÉ déposés aux archives que l'on trouverait les éléments de l'histoire médicale de Lyon au XVIe et au XVIIe siècle.

Voici un sceau de cette institution :



Lég. circ. à dr. SIGILLVM·LVGDVNENSE·SANITATIS.
Écusson ovale aux armes de la Ville, placé sur un cartouche.
Au pourtour, filet guilloché.
Sceau rond. Cuivre jaune. Diamètre, 0m,036.
Son ornementation rappelle l'époque de Louis XIV.
Musée de Lyon, fonds Rosaz.

§ 7. — MÉDAILLE CONTRE LA PESTE.



Lég. circ. à g. SENEXTON · · PARACELSI
Dans le champ, un scorpion. Au-dessus, une araignée.

Un double filet suit le contour de la pièce.
℟. Lég. circ. à g. CONTRA—PESTEM
Serpent enlacé autour d'un *tau*.
Double filet autour de la pièce.
Cuivre rouge recouvert de mercure.
Diamètre, 24 millimètres.
Musée de Lyon.
Senexton de Paracelse, contre la peste.

Bien que la médaille porte SENEXTON c'est ZENEXTOR que, d'après le père Ménestrier, on lit dans les œuvres du célèbre alchimiste. C'est le nom qu'il donne au mercure.

Paracelse (1493-1541) a laissé dans un certain public le renom d'un visionnaire, parce qu'on lui a attribué une foule de rêveries qui sont en parfait désaccord avec les principes qu'il a professés, car son premier mérite est d'avoir substitué l'étude de la nature à celle des auteurs anciens que de son temps on suivait aveuglément.

Le serpent représenté sur le revers de cette pièce est l'image du serpent de Moïse que les Israélites plaçaient habituellement sur un *tau*, croix en forme de T, et dont la vue guérissait dans le désert ceux qui avaient été mordus par des serpents.

Si Paracelse est pour quelque chose dans l'invention de cette médaille il faut admettre qu'il avait entrevu déjà les vertus de la métallothérapie ou plutôt qu'il a voulu agir sur l'imagination pour combattre une maladie qu'aggravent les passions dépressives et spécialement la peur.

§ 8. — CHOLÉRA.

Quand, pour la première fois, le choléra éclata à Paris, quelques médecins lyonnais furent envoyés dans la capitale pour étudier le fléau et examiner comment on pourrait en préserver notre Ville. La médaille suivante rappelle également le dévouement et la reconnaissance.

Esculape donne des soins à une femme assise dans un fauteuil et qui entoure de ses bras un enfant. Une jeune fille implore le secours du dieu

de la médecine pendant que celui-ci écarte la mort qui entraîne un homme gisant à terre. Derrière la malade, une femme en pleurs; à l'arrière-plan deux personnages dont l'un tient une coupe remplie d'un liquide fumant.

Exergue en deux lignes : INVASION DU CHOLÉRA | EN 1832.

Contre le rebord de la pièce, à droite : E·ROGAT 1832.

℟. Lég. circ. à g. : COMMISSION ENVOYÉE A PARIS PAR LA VILLE DE LYON.

Exergue : 2 AVRIL 1832.

Champ : DOCTEURS TROLLIET, | POLINIÈRE, | BOTTEX. En quatre lignes horizontales, dans une couronne de chêne.

Tranche lisse.

Bronze. Diamètre, 84 millimètres.

Musée de Lyon.

La découverte probable de monuments nouveaux est cause que l'on ne peut jamais considérer des ouvrages semblables à celui-ci comme entièrement terminés. Nous recevrons avec reconnaissance toutes les communications qui pourraient nous être faites et qui seraient relatives au sujet que nous venons de traiter.



Lyon. — Imp. MOUGIN-RUSAND.

